

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire
ÉTAIT ABSENT: M. MARIO DUMAIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 42

Séance tenue le 18 décembre 2002, à 13 h 30
Église Saint-Joseph
885, rue Saint-Pierre Ouest
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2002	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC	
CLAIRE BOLDUC, NATHALIE CÔTÉ, CLAUDINE LUSSIER, MARC TRUELLE	9
REPRISE DE LA SÉANCE	38
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
NATHALIE ARÈS.....	38
GILLES GAUTHIER.....	44
CHANTALE D'AUTEUIL.....	52
ROBERT GRÉGOIRE	57
SYLVIE DESCHAMPS	67
HUGUETTE ST-GERMAIN	78
CLAUDE BOUSQUET	87
JACQUES FOURNIER.....	91
GILLES GUAY.....	104

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Bonjour et bienvenue à cette 21e séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Alors, nous en sommes à notre quatrième séance à Saint-Hyacinthe.

10 Donc, cet après-midi, nous avons invité la présidente de l'Ordre des agronomes du Québec, madame Claire Bolduc, à participer à titre de personne-ressource à cette séance publique. La Commission lui adressera quelques questions.

15 Nous procéderons également en tout début à un appel des questions laissées en suspens ou au dépôt de documents et, à la suite de la présentation de madame Bolduc – pas la présentation, parce que c'est plus un questionnement que la Commission a préparé et un échange que la Commission souhaite faire avec la présidente de l'Ordre des agronomes – donc, à la suite de cela, on invitera les citoyens à venir poser leurs questions.

20 Je vous rappelle que si vous souhaitez poser des questions, vous devez vous inscrire préalablement au registre qui est à l'arrière de la salle et qu'à chacune des fois que vous vous présentez devant la Commission, on vous autorise à poser deux questions, sans préambule et sans sous-question. Et, bien sûr, vous êtes invités à vous réinscrire si vous avez plus de questions à nous poser.

25 Alors, peut-être pour tout de suite, on va faire l'appel du dépôt de documents ou des questions laissées en suspens.

30 D'ailleurs, j'informe également que monsieur Sanfaçon est absent pour la journée. Donc, madame Hélène Brassard le remplace comme porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Bonjour!

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

35 Bonjour! En réponse à une question d'hier, nous avons reçu de maître Michel Blais, un avocat à la Direction des affaires juridiques de la Commission de protection du territoire agricole, l'inventaire des demandes d'exclusion et des demandes de dézonage pour usages résidentiels, commerciaux et industriels en Montérégie, pour les dernières années. Ce document-là va être déposé en 27 copies à Québec. On en a un exemplaire, ici.

40 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Que vous allez remettre à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission à l'arrière. Donc, ceux qui souhaitent le consulter pourront le consulter sur place. C'est tout, madame Brassard?

45

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Oui.

50 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Madame Masson, est-ce que vous avez des...

55 **Mme ÉLISABETH MASSON :**

Oui. Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

60

Bonjour!

Mme ÉLISABETH MASSON :

65

J'aimerais pouvoir déposer, en fait, deux documents, les documents portant sur l'étude sur les puits privés dont on a parlé hier. Alors, donc, deux documents.

70

Et, il y avait une question aussi qui nous avait été adressée concernant les aérosols émis dans la production porcine. Et j'ai avec moi, donc, une collègue, madame Isabelle Tardif, biologiste, qui pourrait nous donner un complément d'information.

LA PRÉSIDENTE :

75

D'accord. Bonjour, madame Tardif!

Mme ISABELLE TARDIF :

80

Bonjour! Dans l'ensemble, il y a peu de chose à rajouter à ce qui a été dit, hier, par madame Masson. Ce qu'on note, en effet, c'est que les effets des bioaérosols sur la santé des travailleurs sont assez bien documentés, bien connus, bien démontrés, mais quand vient le temps de les extrapoler aux populations avoisinantes, c'est moins facile. Les études sont assez récentes et sont de moins bonne qualité que celles sur la santé des travailleurs.

85 Ce qu'on peut dire tout de même, c'est que les concentrations auxquelles sont exposées les populations vivant au pourtour des porcheries sont de quelques ordres de grandeur inférieures à celles qu'on retrouve en milieu de travail. On parle de 100 à 1 000 fois inférieures, même dans le cas de porcherie de grande dimension.

90 Il faut toutefois considérer que les communautés avoisinantes comprennent des personnes qui peuvent être plus susceptibles à ces contaminants. On parle d'enfants, de personnes âgées, de personnes qui ont déjà des problèmes de santé. On parle aussi de personnes qui peuvent demeurer sur place toute la journée et la nuit, et non pas selon un horaire de travail.

95 Donc, il y a une hypothèse qui est soulevée, à savoir que les personnes déjà affectées par l'asthme, par exemple, pourraient voir leur condition aggravée par ces contaminants atmosphériques, et c'est une question qui n'est pas encore démontrée, mais c'est une question qui est toutefois considérée pertinente. Alors, c'est l'information que j'avais à apporter à ce sujet.

100 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y a donc aucune distance séparatrice qui...

105 **Mme ISABELLE TARDIF :**

Ce qu'on appelle, en fait, la relation dose-réponse, c'est-à-dire quelle concentration de contaminant correspond à quel effet, en relation avec la distance, ça n'est pas établi.

110 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça n'est pas établi du tout. D'accord. Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

115 Est-ce que vous avez, madame, des systèmes d'observation ou de mesure? Est-ce qu'il y a des endroits au Québec où vous mesurez les concentrations auxquelles les gens, dans la population, sont exposés?

120 **Mme ISABELLE TARDIF :**

Pas à ma connaissance, non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

125 Non. Donc, les données qui réfèrent à des ordres de grandeur, sont des données qui viennent de la littérature extérieure?

Mme ISABELLE TARDIF :

130 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

135 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

140 Je vous remercie pour ce complément d'information.
Monsieur Fortin, est-ce que vous avez des...

M. PIERRE FORTIN :

Bonjour, madame la présidente!

145 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

M. PIERRE FORTIN :

150 Oui, j'aimerais déposer un tableau concernant les plaintes agricoles que j'aimerais que monsieur Boisvenu commente, concernant les plaintes sur les odeurs, les épandages, suite à une question d'hier soir.

155 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

160 Bonjour!

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

165 Donc, effectivement, à votre demande, on a fait travailler nos gens cette nuit. Donc, on a documenté effectivement les 66 plaintes de la dernière année. Il y avait 13 de ces plaintes-là qui étaient dans le secteur de la production porcine et 53 dans les autres élevages.

170 Au niveau des odeurs, il y avait 3 plaintes pour la production porcine, 5 pour les autres élevages, pour un total de 8. Pour des plaintes d'épandage, 2 dans la production porcine, 14 dans les autres productions. Pour l'entreposage, 2 dans la production porcine, 16 dans les autres élevages. Et, des autres types de plaintes, construction de bâtiment, boues d'usine d'épuration, contestation de C.A., distance séparatrice, 6 dans la production porcine et 18, autres élevages. Donc, pour un total de 13 plaintes dans le porc et 53 dans les autres élevages.

175 Au niveau du suivi, il y a eu, pour la production porcine, 3 avis d'infraction qui ont été émis et 34 pour les autres élevages. Et, il y a 3 dossiers qui ont été sujets d'une enquête, donc, qui ont été soumis à nos enquêteurs. Les 3 dans les autres élevages, aucun dans la production porcine. Et, il y avait 28 plaintes qui étaient non fondées. Donc, les gens, dans le fond, n'avaient aucune raison que le ministère puisse y aller avec une mesure quelconque. Alors, je vous dépose le document.

LA PRÉSIDENTE :

185 Merci.
 Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

190 J'aimerais également profiter et m'excuser peut-être auprès de la présidente de l'Ordre des agronomes, parce que je déposerais un document qu'elle n'a pas vu encore, avec les deux signatures au bas du document.

195 Donc, il s'agit d'une entente avec le ministère de l'Environnement et l'Ordre des agronomes. C'est un document qu'on a fait grandement état dans nos discussions au cours des dernières semaines. C'est un document qui vient préciser le champ d'action relatif à l'Ordre des agronomes, au rôle des agronomes et, aussi, en termes de suivi concernant le ministère de l'Environnement, étant donné que, de part et d'autre, les deux organismes ont à travailler sur les mêmes documents, alors que l'Ordre des agronomes a un rôle au niveau des coefficients agronomiques et le ministère de l'Environnement, du côté de la réglementation.

200

 Donc, il m'est agréable de vous la déposer en primeur. Je l'ai reçue ce matin. Et, je m'excuse auprès de la présidente de l'Ordre des agronomes, si elle n'a pas vu le document final, mais c'est une question de minutes.

205

LA PRÉSIDENTE :

Il est bel et bien signé par le ministre. C'est tout, monsieur Fortin?

210 **M. PIERRE FORTIN :**

C'est tout pour le moment, puisque, à votre convenance, j'ai aussi un spécialiste, comme je vous disais hier, sur les eaux de surface, qui assiste à l'audience depuis le début de la semaine. On a une fiche de résumé à vous présenter. Compte tenu de la charge de travail qu'on a cet après-midi, je vous suggère peut-être qu'on puisse démarrer avec cette fiche-là ce soir ou, sinon, à votre convenance. Mais c'est parce qu'on aurait des choses importantes. Le spécialiste en question a des choses importantes à vous remettre comme information.

220 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Mais c'est possible qu'on le fasse aussi cet après-midi. On verra. D'accord?

M. PIERRE FORTIN :

225 Oui. À votre convenance.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau?

230 **M. JEAN NADEAU :**

Bonjour, madame la présidente!

235 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste un instant.

240 Je vous remercie d'avoir donné suite à ma demande d'hier, de déposer l'entente convenue avec l'Ordre des agronomes du Québec.

M. PIERRE FORTIN :

245 Sans faute. On essaie de vous donner la meilleure information disponible, à date, à jour.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

250 Monsieur Nadeau?

M. JEAN NADEAU :

255 Bonjour, madame la présidente! Le 9 décembre dernier, quand nous étions à Saint-Hilarion, monsieur Beauchamp avait soulevé une question relativement à l'article 92.1 du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole. Disons rapidement que dans certains cas, le règlement en question, l'article en question précisait que l'entente d'épandage devait être déposée à la municipalité pour consultation publique.

260 Alors, monsieur Beauchamp se demandait si les unions municipales avaient eu, en fait, des revendications relativement à cette question, particulièrement à sa reconduction dans le REA. Alors, en fait, la question, d'après les gens que j'ai consultés auprès des deux unions, a été discutée à deux reprises.

265 D'abord, dans le cadre de la défunte table de concertation qui existait sur le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole où, en fait, les unions municipales s'étaient montrés favorables à l'inclusion dans le RRPOA d'une telle mesure.

270 Et puis dans le cadre des discussions qui ont entouré le règlement sur les exploitations agricoles, les unions municipales avaient également demandé que les ententes d'épandage puissent être déposées à la municipalité et, éventuellement, rendues publiques.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

275 Est-ce qu'elles le sont?

M. JEAN NADEAU :

280 À ma connaissance, dans le REA, à l'heure actuelle, il n'y a rien à ce sujet-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

285 Donc, elles étaient d'accord, du temps du RRPOA mais ça n'a pas été reconduit dans le REA.

M. JEAN NADEAU :

290 Bien, il y a eu des demandes qui ont été faites lors des discussions sur le REA, mais je ne crois pas, en fait, que ça ait été retenu, sauf vérification peut-être auprès des gens du ministère de l'Environnement.

LA PRÉSIDENTE :

295 Monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

300 Excusez-moi. J'étais concentré sur le prochain sujet. Est-ce que monsieur Nadeau pourrait répéter, s'il vous plaît? Ça concernait les ententes d'épandage?

M. JEAN NADEAU :

305 En fait, on faisait référence à la disposition de l'article 92.1 du RRPOA qui dit que dans certains cas, les ententes d'épandage doivent être déposées à la municipalité pour consultation publique. Et, juste pour terminer, j'ai également mentionné que dans le cadre des discussions sur le REA, il y avait eu des demandes des unions municipales à l'effet que les ententes puissent être consultées, puissent être déposées aux municipalités pour consultation. Je rapporte les propos...

310 **LA PRÉSIDENTE :**

Et, ce que vous dites, c'est qu'à votre connaissance, ça n'a pas été pris en compte dans le Règlement sur les exploitations agricoles.

315 **M. JEAN NADEAU :**

Effectivement. Puis je vous rapporte, en fait, les propos des gens que j'ai contactés auprès des deux unions. Alors, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités.

320 **M. PIERRE FORTIN :**

325 Madame la présidente, on m'informait en même temps qu'on avait une fiche en préparation là-dessus, qu'on va vous remettre après les Fêtes.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, c'est une fiche qui va nous indiquer ce qu'il est advenu de la requête faite par les deux unions municipales.

330

M. PIERRE FORTIN :

Oui et qui va préciser, notamment au niveau des ententes d'épandage.

335

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Parfait. Merci.

Monsieur Letendre, est-ce que vous avez des informations à nous transmettre ou des documents à déposer?

340

M. MICHEL LETENDRE :

Bonjour, madame la présidente!

345

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

M. MICHEL LETENDRE :

350

Je voudrais déposer une copie de l'étude dont on faisait mention, hier soir, sur l'influence de l'étagement de la végétation dans les bandes riveraines en milieu agricole, sur leur utilisation par les micromammifères et l'erpétofaune, une étude de Charles Maisonneuve de la Société de la faune et des parcs du Québec et de Stéphanie Rioux de l'Université Laval, faite en octobre 98. Je pourrais vous laisser une copie, les copies supplémentaires suivront dans les jours prochains.

355

LA PRÉSIDENTE :

360

D'accord. Merci.

Alors, maintenant, j'inviterais madame Bolduc peut-être à s'installer ici.

Mme CLAIRE BOLDUC :

365

Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

370 Bonjour!

Mme CLAIRE BOLDUC :

375 Deux choses. J'ai cru comprendre dans votre mise en situation que vous vous attendiez à ce que je passe l'après-midi avec vous?

LA PRÉSIDENTE :

380 Pas nécessairement tout l'après-midi, mais...

Mme CLAIRE BOLDUC :

385 Merci, parce qu'on a dû déplacer une réunion cet après-midi pour accommoder les uns et les autres, et je dois quitter pour 3 h.

LA PRÉSIDENTE :

Ce sera terminé.

390 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

395 D'abord, je tiens à vous remercier d'avoir accepté de participer à cette séance publique. La Commission souhaitant vous poser quelques questions pour essayer de comprendre, en fait, assez clairement ce qu'est l'Ordre des agronomes, quelles sont vos activités habituelles et, également, quel sera le rôle ou comment vous entrevoyez jouer le rôle qui vous est dévolu par le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles. Alors, en gros, c'est ça.

400

Alors, je vais demander à mes collègues d'amorcer l'échange avec vous. Vous êtes accompagnée de certaines personnes, peut-être que vous pourriez tout de suite nous mentionner leur nom.

405

Mme CLAIRE BOLDUC :

Oui, effectivement, madame la présidente, je suis accompagnée de la présidente du comité d'inspection professionnelle, madame Nathalie Côté. Évidemment, elle est agronome. Je suis aussi accompagnée de monsieur Marc Trudelle, que vous avez rencontré le 24 octobre dernier, en tant que personne de référence importante au niveau des plans de fertilisation, et

410

madame Claudine Lussier, qui est la directrice générale de l'Ordre et qui travaille beaucoup à la mise en oeuvre et à l'application des modalités réglementaires du REA, est avec nous.

415 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Alors, bienvenue à vous tous! Donc, je demanderais peut-être à monsieur Beauchamp d'initier cet échange.

420 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

425 Merci, madame la présidente. Merci d'être là, madame Bolduc. Le contexte n'est pas du tout un contexte de mise en boîte ou de contestation, mais il y a beaucoup de questions qui émergent dans l'audience à l'égard du rôle nouveau qui est donné à l'agronome. Des gens ont des doutes, ils veulent avoir des garanties. Alors, je pense qu'on est mieux de vous parler et d'aller à la source des meilleures informations possibles plutôt que d'écouter ce qu'on dit autour.

430 Alors, d'abord, je vous demanderais des petites questions d'information préliminaire. Il y en a combien d'agronomes professionnels dans l'Ordre, actuellement?

Mme CLAIRE BOLDUC :

435 Alors, s'ils sont agronomes, ils sont automatiquement professionnels. Et, s'ils ne sont pas dans l'Ordre, ils ne sont ni agronomes, ils n'ont pas le droit d'exercer la profession agronomique. Il y a 3 200 membres actuellement, 2 800 et quelque agronomes actifs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

440 Avez-vous un tableau d'âge? Comment ça se répartit dans l'âge? Sont-ils très âgés ou plutôt jeunes, les agronomes?

Mme CLAIRE BOLDUC :

445 Plutôt jeunes, les agronomes. C'est une profession qui a connu un boum important au milieu des années 80. Alors, on peut considérer, les dernières données datent de 98 ou 99, où, en gros, l'âge des agronomes se situerait facilement entre 30 et 50 ans. Disons que 60 % du *membership* est situé dans cette catégorie d'âge-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

450 Si vous avez un tableau là-dessus, peut-être que vous le faites dans vos...

Mme CLAIRE BOLDUC :

455 Alors, ce que je vais vous proposer, c'est peut-être un tableau très à jour qui vous parviendra au début de janvier, parce qu'on est en modification actuellement de nos bases de données. Alors, comme on les met à jour elles-mêmes, on pourra vous donner une lecture très à jour.

460 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

 Formidable! Dites-moi, dans la formation, maintenant, de l'agronome, est-ce que les choses ont beaucoup changé? On a vu, hier, que l'art de faire des années 70-80 s'est beaucoup transformé du côté des directives, des orientations, de la connaissance scientifique qu'on avait. Du côté de la formation de l'agronome, est-ce qu'il y a eu un grand changement depuis 20 ans?

Mme CLAIRE BOLDUC :

470 Dans la formation agronomique, vous savez que les ordres – ou si vous ne le savez pas, je vous en informe – les ordres ont un devoir et un pouvoir de regard sur les programmes qui donnent ouverture au permis d'exercice à la pratique. Alors, nous, notre mandat comme Ordre – et, à bon escient, Marc Trudelle est président du comité de la formation des agronomes qui est justement ce comité-là – l'Ordre des agronomes a le devoir de s'assurer que la formation est en adéquation directe avec les modalités de pratique, avec l'évolution de la science qui soutend la pratique professionnelle.

 Donc, effectivement, le niveau pour être admis en faculté d'agronomie, c'est la formation scientifique, donc les sciences au niveau collégial et la formation a suivi l'évolution des connaissances.

 Disons que dans certains secteurs, les connaissances ont évolué plus rapidement, notamment au niveau des productions animales. Dans d'autres secteurs, ils sont considérés comme des secteurs en émergence, les nouvelles cultures, c'est un exemple de ça. Et il y a des secteurs qui ont connu un essor assez remarquable, notamment l'environnement, la gestion des entreprises agricoles et le secteur de la production en serre. Et, toutes ces voies de sortie là sont des voies d'étude au niveau des programmes agronomiques.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

490 Est-ce qu'il commence à y avoir des spécialisations d'agronomes, comme on a des catégorisations d'ingénieurs? Est-ce qu'il commence à y avoir des agronomes avec une spécialisation dans l'élevage animal ou dans la production fourragère, ou etc.?

495 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

 Il y en a toujours eu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

500

Oui?

Mme CLAIRE BOLDUC :

505

Par contre, la dénomination de *spécialiste* n'existe pas à l'Ordre des agronomes, étant donné que la dénomination de spécialiste, selon le Code des professions, ça relève d'études de second ou de troisième niveau.

510

Donc, la catégorie de spécialiste comme telle n'existe pas. Toutefois, il y a des agronomes qui s'orientent et qui développent des carrières en industrie porcine, en industrie laitière, en plantes fourragères, en cultures céréalières, en horticulture, en gestion d'entreprise agricole. Dans tous les secteurs, le spectre est très large, mais il y a des gens qui choisissent des voies vraiment sans qu'on appelle ça spécialisation ou spécialiste en. Il y a des gens qui déterminent une voie privilégiée au niveau de leur pratique professionnelle.

515

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

La spécialisation se fait sur le tas, au travail, au fur et à mesure...

520

Mme CLAIRE BOLDUC :

Non. La spécialisation peut se faire aussi par les études. Elle peut se faire par la voie de la formation continue. Elle peut se faire par l'expérience. Et, l'expérience étant aussi associée à la formation continue, mais ce n'est pas quelque chose sur le tas nécessairement. C'est très associé à la formation continue, d'ailleurs, les voies de sortie spécialisées.

525

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

530

Parlez-moi de la formation continue justement. Est-ce qu'il y a une obligation pour vos membres d'avoir annuellement de la formation? Est-ce qu'il y a un certain nombre d'heures obligatoire, de remise à jour de connaissances comme on peut l'avoir dans certains autres ordres, les médecins, par exemple.

535 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Il n'y a aucune obligation pour aucun ordre. Le Code des professions ne prévoit aucune obligation pour aucun ordre. Ce sont les ordres qui définissent les modalités de formation continue. Et, à l'Ordre des agronomes, nous avons une politique formelle qui exige de ses membres qu'il y ait 150 heures de formation sur 3 ans au niveau de la formation continue.

Et, étant donné qu'on ne peut pas obliger, nous, on oblige les gens à déclarer les activités de formation continue, mais on ne peut pas obliger à les suivre, les activités. Et, compte tenu de ça, quand quelqu'un ne déclare pas de formation continue, il est automatiquement référé à l'inspection professionnelle, pour qu'on puisse vérifier de quelle façon il maintient ses compétences et ses connaissances au plus haut degré scientifique.

Par ailleurs, l'Ordre pourrait obliger ses membres, pour un sujet particulier, en association avec le développement scientifique ou technologique, à suivre une activité de formation. Ça arrive, par exemple, au niveau des notaires ou des avocats, quand un nouveau Code civil est mis en place, l'Ordre, à ce moment-là, a une modalité circonstancielle pour l'obligation de ses membres à suivre la formation continue.

Mais, autrement, ce sont des politiques incitatives auxquelles les ordres ont accès. Je peux, d'ailleurs, vous informer que l'Ordre des agronomes a été un des premiers ordres à avoir adopté une telle politique.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Expliquez-moi la différence. Il n'y a pas d'obligation d'avoir ça, mais il y a une politique que vous avez mise en oeuvre.

Mme CLAIRE BOLDUC :

C'est ça. On ne peut pas obliger quelqu'un à suivre la formation continue. Mais on oblige les gens à déclarer leurs activités. Et quelqu'un qui ne suit pas la formation continue, automatiquement son dossier est référé à l'inspection professionnelle, parce qu'on se donne, de cette façon-là, une mécanique de vérification de quelle façon les compétences sont maintenues à jour.

LA PRÉSIDENTE :

Et peut-être, cette inspection professionnelle, comment ça se déroule exactement?

575 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Alors, je peux laisser madame Nathalie Côté vous expliquer le fonctionnement de l'inspection professionnelle, du moment où on détermine qui sera inspecté jusqu'au déroulement complet.

580

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

585 **Mme NATHALIE CÔTÉ :**

Bonjour, à tous! Alors, de par ses obligations légales, l'Ordre des agronomes doit inspecter ses membres. À l'Ordre des agronomes, on a une mécanique assez claire là-dessus. À tous les ans, on sélectionne, via la banque de données ou via les demandes particulières, 400 agronomes qui recevront le Guide de l'inspection. Alors, c'est une première étape dans l'inspection.

590

De ces 400 agronomes-là, environ la moitié, 200 agronomes par année recevront une visite d'un inspecteur. Alors, c'est une rencontre formelle sur le lieu de travail de l'agronome pour approfondir le champ de travail de cet agronome.

595

Quand on parle particulièrement au niveau de la fertilisation, pour les agronomes dans ce champ de spécialité, sur place, il y aura prélèvement d'un dossier d'une entreprise agricole, au hasard, parmi tous les dossiers sur lesquels l'agronome travaille. Ce dossier-là sera analysé par des spécialistes en fertilisation. Une fois l'analyse complétée, les recommandations sur le dossier seront retournées à l'agronome. Si besoin est, selon l'analyse, on peut aller en enquête particulière sur la compétence d'un agronome.

600

À ce moment-là, lors de l'enquête particulière, on a un inspecteur et un spécialiste du domaine dans lequel l'agronome travaille qui vont sur place, rediscuter avec l'agronome et faire une enquête beaucoup plus approfondie en analysant plusieurs dossiers, pour vérifier jusqu'où la compétence est acquise.

605

Évidemment, les résultats de l'enquête peuvent mener le Comité d'inspection professionnelle à recommander au bureau de l'Ordre des agronomes que cet agronome soit -- on lui demande de suivre un cours ou un stage de perfectionnement, avec ou sans limite de droit de pratique, dépendamment de la situation.

610

LA PRÉSIDENTE :

615

Et, si la personne refuse de suivre cette formation? Il y a des sanctions?

Mme NATHALIE CÔTÉ :

620 C'est ça. Si on a la recommandation, on peut limiter son droit de pratique. À ce moment-là, la personne ne pourra plus oeuvrer dans ce champ de pratique.

LA PRÉSIDENTE :

625 Et, les 400 agronomes que vous choisissez au départ, ce sont des agronomes pour lesquels vous avez une indication qu'ils n'ont pas eu de formation ou si c'est un choix aléatoire?

Mme NATHALIE CÔTÉ :

630 À chaque année, le Comité d'inspection a défini des critères qui sont publiés à l'ensemble des agronomes en début d'année, normalement quelque part en juin. Et, ces critères-là ont évidemment été soumis au bureau de l'Ordre des agronomes auparavant. Depuis 97-98, le principal critère qui est retenu, c'est de réaliser des plans de fertilisation, en superviser la réalisation ou en analyser. C'est le premier critère.

635

Et, ensuite, il y a des critères, la durée entre les inspections, on essaie de respecter un délai maximum de 5 ans. Alors, on met des critères de cette façon-là pour pouvoir faire le tour de l'ensemble de nos membres dans un horizon de 5 ans.

640 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Mme CLAIRE BOLDUC :

645

Je peux me permettre d'ajouter aussi que le bureau a ciblé, depuis 97, les personnes qui sont impliquées en fertilisation. On a ciblé aussi les personnes qui sont impliquées dans la vente d'intrants depuis la campagne 2000-2001.

650 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Monsieur Beauchamp?

655

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

660 Dans les dernières années, est-ce que dans ce genre de vérification que vous avez faite, est-ce qu'il vous est arrivé d'être obligé d'interdire la pratique de la profession à certains de vos membres?

Mme NATHALIE CÔTÉ :

665 Une personne. On a demandé un stage de perfectionnement avant qu'elle puisse reprendre ses activités dans le champ de la fertilisation.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

670 J'imagine que ça doit être un des incitatifs à la retraite, à un moment donné. Quand ça pousse trop fort, on se dit: *Bon, bien, là, on va arrêter.+

675 Ensuite, j'aimerais savoir, ça a été beaucoup évoqué, une question qui est très difficile, sur les 2 800 personnes que vous avez en action, en actif, les sources d'emploi sont où globalement?

Mme CLAIRE BOLDUC :

680 Alors, je vais vous tracer un portrait. Juste avant, on a apporté des documents pour vous renseigner sur les interventions de l'Ordre, notamment sur l'inspection professionnelle. Notre dernier numéro d'*Agro Nouvelles* porte sur ce sujet-là particulièrement. On a apporté le document ou les informations qu'on a distribuées à nos membres sur le REA. On vous a aussi apporté des copies de la Loi des agronomes et de ses règlements, et du Code de déontologie des agronomes qui a été rajeuni, mis à jour et dont l'adoption a été effective au mois de septembre dernier.

685 Pour répondre à votre question, l'Ordre des agronomes, en 1980, 88 % des agronomes au Québec étaient à l'emploi de la Fonction publique ou parapublique, fédérale ou provinciale, principalement provinciale. On parle d'une profession qui était, à ce moment-là, très encadrée, dans une structure d'emploi où les gens étaient regroupés dans des unités, où il y avait une structure d'accueil des nouveaux membres, où il y avait aussi beaucoup de support, ne serait-ce qu'en termes de tenue de dossiers ou en termes de soutien dans les différentes activités. Donc, c'était une formule très structurée.

695 Actuellement, 2002, c'est 30 % des agronomes qui sont à l'emploi de la Fonction publique et parapublique. Alors, c'est une des professions au Québec qui a subi une transformation majeure de sa pratique, de son encadrement de pratique.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

700 Est-ce que c'est parce que ça a diminué dans la Fonction publique ou qu'il y a eu une grosse augmentation dans le corps professionnel?

Mme CLAIRE BOLDUC :

705 Essentiellement, c'est parce que la Fonction publique a diminué son embauche. Dans les années 80, on sait qu'ils ont délaissé le renouvellement du personnel. Et, en même temps, c'est assez clair aussi au niveau des strates d'âge, il y a eu un boum qui tend à ralentir actuellement. Mais dans les années 80 et début des années 90, il y avait énormément de clientèle dans les facultés d'agronomie. Énormément. Là, on parle d'entre 150 et 200
710 personnes à Laval et peut-être une centaine de personnes à McGill.

LA PRÉSIDENTE :

715 Peut-être une question en rapport. Les 70 % qui se retrouvent dans le secteur, disons, privé, est-ce qu'ils opèrent seuls, en travailleurs autonomes? Ou s'ils sont regroupés?

Mme CLAIRE BOLDUC :

720 C'est ce que je voulais vous préciser. J'avais omis cette partie-là de la réponse. Je suis désolée. Maintenant, on constate que les agronomes, ça se répartit entre différents secteurs. Donc, un nombre assez important dans le 70 %, on pourrait identifier 10 % de cette masse-là qui oeuvre comme consultant privé, dans des bureaux.

725 On peut identifier un autre 20 % qui vont oeuvrer dans des structures associées à, par exemple, les clubs-conseils, les services-conseils, les clubs d'encadrement technique, les syndicats de gestion agricole.

730 On va identifier une autre portion, qui va tourner autour de 30 %, qui oeuvre dans les compagnies à différents niveaux. Et, enfin, on a les structures de recherche et les instances de recherche et les organismes autres, qui sont l'Ordre des agronomes entre autres, le CRAAQ, des instances ou des organisations qui sont ni associées à la vente d'intrants, ni parapubliques ou publiques. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

735

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

740 Des gens vous ont attribué des propos dans l'audience, disant que vous aviez fait une déclaration publique à l'effet que des agronomes n'auraient pas l'entière marge de manoeuvre dans le cadre des comités, comment est-ce qu'on les appelle, agroenvironnementaux, des conseils.

745 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Des clubs agroenvironnementaux.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

750 Des clubs-conseils, oui. On vous a attribué ça. Alors, je ne veux pas dire que c'est oui ou non. Je veux juste vérifier. Est-ce que c'est vrai que vous avez fait une déclaration publique, disant que les agronomes n'avaient pas toute la marge de manoeuvre dont ils avaient besoin?

755 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

J'ai fait quelques déclarations publiques concernant les services-conseils agronomiques tous azimuts. Il faut dire qu'il n'y a pas de formule magique et parfaite. Alors, chaque situation présente ses problématiques particulières.

760 Concernant spécifiquement les clubs agroenvironnementaux, au moment où cette formule-là a été mise de l'avant – et avant d'aller plus loin dans le propos, on reconnaît que c'est une formule qui est appropriée dans plusieurs circonstances et qui rend les services qu'elle a à rendre – ceci dit, au moment où elle a été mise de l'avant, nous sommes intervenus comme
765 Ordre auprès des instances qui privilégiaient ce type de services-là, parce qu'on a le devoir de s'assurer qu'en tout temps, les agronomes, dans leur structure de travail, ils ont toute la liberté professionnelle requise.

770 Les propos publics ont été plus souvent rapportés en ce qui concerne les clubs agroenvironnementaux, mais comme je le disais, il y a plusieurs interventions de l'Ordre pour s'assurer que les structures, les diverses structures permettent en tout temps au professionnel de garder sa marge de manoeuvre de professionnel, de garder son autonomie professionnelle.

775 En ce qui concerne les clubs agroenvironnementaux, il nous apparaissait – et on a reçu à cet égard-là plusieurs témoignages – il nous apparaissait que plusieurs agronomes avaient eu à réagir devant des pressions qui leur avaient été faites pour qu'ils signent des recommandations auxquelles ils ne voulaient pas adhérer, comme agronome, comme professionnel.

780 Maintenant, nous, on ne peut pas réagir sur une structure où on n'est pas impliqué. Ce qu'on souhaitait, c'est qu'il y ait une instance, qui n'est pas l'Ordre – parce que notre rôle, c'est

785 de surveiller la compétence et le professionnalisme des agronomes, pas les structures d'emploi – donc, qu'on souhaitait qu'il y ait une instance qui soit instaurée, on avait parlé d'ombudsman à l'époque, et c'est ce propos-là particulièrement qui est revenu dans les déclarations publiques, pour que les agronomes aient accès à une instance avec qui ils pouvaient discuter des situations et, s'il y avait lieu, qu'il y ait un appui à ces agronomes-là en la matière.

790 Si l'agronome consent, suite à des pressions, qu'elles viennent d'un producteur, d'un employeur ou de quelque source que ce soit, s'il consent à faire des recommandations de complaisance, qui ne sont pas en accord avec les règles de l'art, à ce moment-là, dès que l'Ordre est avisé de la chose, on est tenu de réagir. Et, c'est le syndic qui réagit.

795 Et, je me fais un devoir de vous mentionner qu'on est intervenu aussi au niveau d'autres structures qui offrent des services-conseils, notamment au niveau des pratiques commerciales associées à la vente des intrants agronomiques.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui, c'est une autre partie du dossier qui...

800 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Alors, il n'y a pas de formule magique.

805 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... qui est toujours délicat. Ce point-là, évidemment, est tout à fait crucial, parce que, d'un côté, il y a un même milieu de formation, qu'est l'Université Laval pour ceux qui sont formés en langue française, si je comprends bien? Il n'y a pas d'autres écoles d'agronomie actuellement? Est-ce qu'il y a d'autres écoles que l'Université Laval?

810 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Oui. Il y a deux facultés.

815 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Il y en a deux maintenant? En français?

Mme CLAIRE BOLDUC :

820

Non. L'Université Laval est la seule faculté francophone d'Amérique du Nord en agronomie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

825

D'accord.

Mme CLAIRE BOLDUC :

830

L'Université McGill a aussi une faculté d'agronomie, à Sainte-Anne-de-Bellevue. Les programmes sont reconnus et donnent ouverture au permis d'exercice de la profession d'agronome au Québec. Ceci dit, on reçoit plus de candidats de l'Université Laval. L'Université McGill, par essence, reçoit beaucoup d'étrangers qui ne vont pas pratiquer au Québec.

835

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

840

Parce que c'est toujours un des problèmes, évidemment, de gens qui viennent d'un même milieu. Ça devient plus difficile si on a à avoir des divergences. Je voulais savoir, est-ce qu'il y a des divergences idéologiques ou de connaissance ou de stratégie fortes à l'intérieur de vos membres? Est-ce qu'il y a des écoles de pensée d'un sens ou de l'autre? Comment se vit cette...

845

On sait que dans le milieu, il y a de fortes tensions entre telle filière et telle autre filière. Puis, les biologiques, puis les gens plus centrés sur de l'intervention technique. Est-ce qu'on a un portrait diversifié à l'intérieur de vos troupes là-dessus?

Mme CLAIRE BOLDUC :

850

Je ne pourrais pas dire que ça émerge nécessairement du fait qu'il y a une seule faculté, puis ce n'est pas une science monolithique, l'agronomie. Mais, ceci dit, on voit des attitudes se développer et, malheureusement, on constate que c'est souvent associé au type d'emploi plus qu'à la formation.

855

Maintenant, effectivement au niveau des activités de formation, il y a des tendances qui peuvent se prendre déjà à ce moment-là, et les facultés se font un devoir de supporter les différentes tendances, les différentes orientations qui sont approchées.

860

Par exemple, il y a un développement important au niveau de l'agriculture biologique actuellement dans les deux facultés. Il y a un intérêt marqué de la part des étudiants pour ces sujets-là. Il y a quelques années, c'était plutôt l'économie, le secteur économie qui prenait de la place. Alors, ces tendances-là sont supportées par les facultés au moment où elles émergent.

865 Les tendances vont émerger soit de la part des messages de la société, soit aussi en connexion avec les grands enjeux et la présence ou le positionnement des facultés ou de leurs chercheurs sur certains sujets.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

870 Au fond, on a cru longtemps que les agronomes n'étaient que d'une seule école. Ce temps-là est terminé. Il y a maintenant une diversité d'orientations de la discussion.

Mme CLAIRE BOLDUC :

875 C'est-à-dire que la science -- par exemple, en agriculture biologique, on rappelle aux gens, qu'ils soient agronomes de tendance biologique ou qu'ils soient agronomes de tendance traditionnelle, que la base de l'agriculture et de la science, c'est la science agronomique.

880 À partir du moment où tu appliques la science agronomique, ce que tu as devant toi, c'est un choix d'outils. Tu choisis d'utiliser des outils de caractère biologique. Tu choisis d'utiliser des outils de caractère traditionnel. Tu choisis d'intervenir. Et, actuellement, la tendance de l'Ordre, en relation avec les tendances de la société, c'est d'intégrer les préoccupations agronomiques, économiques de la production et environnementales.

885 Alors, nous, on a donné une orientation assez nette à nos membres. Et le fait que l'Ordre, plutôt que des employeurs, des instances, des ministères même, donnent des orientations, nous, on a repris, disons, la pôle, en ravivant auprès de nos membres le sentiment, les interprétations en disant: *Vous avez dorénavant trois matières dont vous devez tenir compte au moment où vous faites vos recommandations: l'agronomie, la science agronomique, donc la régie d'élevage, la fertilisation, les principes agronomiques; les principes environnementaux qui sont associés aux activités agricoles; et, les principes économiques qui sous-tendent les activités agricoles.+
890

895 Et, c'est l'Ordre qui a identifié ces interventions-là et on les a publicisées auprès de nos membres. Et, les modifications au niveau des employeurs, dont on a fait part un peu plus tôt, ça a amené aussi -- quand on disait que 88 % des gens émanaient du ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Agriculture a été très présent dans les orientations données dans les années 80. Ils s'en sont un peu retirés, ils n'avaient plus de personnel.

900 Et, étant donné que les agronomes sont répartis autour de plusieurs organisations maintenant, il revient à l'Ordre de prendre le leadership en la matière au niveau des attitudes professionnelles, au niveau des orientations de développement de la science agronomique, et au niveau du soutien auprès de ses membres dans ces orientations-là.

905 Donc, la tendance, elle peut répondre à des besoins plus pointus selon les interventions personnelles, mais, globalement, la science agronomique, elle doit répondre à trois impératifs dorénavant, soit ceux que je vous ai nommés: agronomie, environnement et économie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

910 Est-ce qu'il y a des maladies professionnelles typiques des agronomes?

Mme CLAIRE BOLDUC :

915 Vous voulez parler de cancer ou de *burnout*?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

920 Non, mais je ne dis pas ça -- parce que, par exemple, on sait que les policiers ont le plus haut taux de suicide. Est-ce qu'il y a quelque chose qui est typique comme maladie, *burnout* ou cancer ou autre?

Mme CLAIRE BOLDUC :

925 Je vous dirais qu'il n'y a pas d'analyse à cet égard-là. On parle, derrière moi, d'allergies ou de... non, ce n'est pas recensé, non plus. Je ne pourrais pas dire, et puis on n'a pas un taux de suicide particulièrement élevé, on n'a pas un taux de... non. La maladie – et ce n'est pas une maladie – mais la maladie la plus fréquente, c'est la bougeotte aiguë dans certains milieux de travail. Les agronomes restent peu longtemps dans certains milieux de travail.

930 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ou l'allergie au patron, mais ça, c'est très...

Mme CLAIRE BOLDUC :

935 Ce n'est pas le cas.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

940 Alors, devant la charge, au fond, la discipline est donnée, c'est une science qui est établie, etc. Mais on arrive avec un nouveau règlement qui est fort complexe, dont l'administrabilité semble particulièrement difficile. Est-ce qu'il y a assez d'agronomes formés pour répondre à la demande, maintenant, devant le nouveau régime instauré par le REA?

945 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

J'aime beaucoup votre question et, madame la présidente, j'espérais qu'elle soit posée. Oui, il y a suffisamment d'agronomes actuellement et il faut mentionner plusieurs interventions. D'abord, de tout temps, les agronomes ont été associés aux activités agricoles. Ce n'est pas

950 quelque chose qui arrive avec les réglementations. De tout temps, ce qui s'est passé au niveau de l'agroalimentaire au Québec, les agronomes y ont été associés et de très près.

Deuxième des choses, le REA, actuellement, est beaucoup moins complexe à gérer que l'était le précédent RRPOA. Et, en la matière, il est beaucoup plus facile avec le REA de
955 préciser les rôles et les interventions de chacun des organismes qui gravitent autour. Et, conséquemment, des agronomes.

Enfin, actuellement, des agronomes compétents, il y en a suffisamment. Quand on parle à des jeunes agronomes, ils sont parfois inquiets. La charge de travail leur apparaît
960 importante. Quand on parle à des agronomes plus expérimentés, ils nous informent assez bien sur ce que représente exactement la charge de travail. Actuellement, il y a suffisamment d'agronomes. Il y a, par contre, des structures qui connaissent des mouvements de professionnels importants, et ça, ça peut rendre difficile la livraison de la marchandise dans certains cas.

965 Je me fais un devoir de vous préciser que ce n'est pas le mandat de l'Ordre de travailler sur les normes ou les conditions de travail des agronomes. Mais, dans certaines circonstances, les conditions de travail font que les agronomes délaissent un type d'emploi plutôt que d'autres. Mais actuellement, des agronomes formés, qui ont les compétences pour répondre à la
970 commande, ils sont suffisamment nombreux et alertes pour répondre à la commande.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

975 Je voudrais comprendre l'allusion que vous faites d'une manière subtile, parce que ce n'est pas évident pour quelqu'un qui n'est pas dans le chose. En soi, il y a assez d'agronomes. Mais ce n'est pas sûr que le marché des producteurs soit assez attrayant pour qu'ils aillent travailler là. Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre?

Mme CLAIRE BOLDUC :

980 Il y a certaines structures, notamment les clubs agroenvironnementaux, qui connaissent des roulements de personnel assez élevés, et ce n'est pas tellement dû à l'attrait de l'emploi comme à l'attrait des conditions de travail. Ceci dit, il y a aussi des instances ou des structures qui sont plus attrayantes que d'autres. Mais il y a actuellement suffisamment d'agronomes pour
985 répondre à la commande, tout étant égal par ailleurs, ce qui n'est pas le cas.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

990 Dans l'attrait des conditions de travail, vous faites allusion au salaire ou à la liberté professionnelle d'intervention?

Mme CLAIRE BOLDUC :

995 Les deux. Nous, on ne peut jouer que sur la liberté professionnelle. À partir du moment où elle est entravée, on peut intervenir. On a peu de pouvoir d'intervention, mais on se fait un devoir d'intervenir auprès des instances impliquées. Ça a déjà été beaucoup plus difficile. Le dialogue est beaucoup plus facile maintenant.

1000 Maintenant, au niveau des conditions de salaire, ce n'est même pas notre rôle. On n'a pas à intervenir là-dedans. Ce serait plutôt le rôle des associations de professionnels.

LA PRÉSIDENTE :

1005 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1010 Je sais, madame la présidente, que vous avez aimé la question et que vous y avez bien répondu, mais j'aurais quand même un petit pointu à demander. C'est-à-dire que, au cours des audiences jusqu'à présent, on nous mentionne entre autres le travail très important à réaliser au cours de l'hiver qui commence. Et, est-ce que, effectivement, quand vous dites: *Il y a suffisamment d'agronomes+, ce petit coup à donner dans les prochains six mois ne vous inquiète pas non plus?

1015 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

1020 Peut-être un peu plus, mais on se fait un devoir, à ce moment-là, de fournir des outils, ce à quoi on travaille actuellement, on est en train de finaliser. Madame Lussier pourrait peut-être vous informer de façon plus précise ou monsieur Trudelle sur les outils qu'on fournit à nos membres. Mais on essaie de fournir les meilleurs outils possibles, pour justement encadrer et orienter plus facilement le travail à faire.

1025 Ceci dit, il y a des facilités qui, de toute façon, dont le développement va se poursuivre dans les deux ou trois prochaines années, qui vont permettre de raffiner le travail. Mais le travail peut être fait dans à peu près les temps voulus. Actuellement, c'est la vision des choses qu'on en a.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1030 Un peu plus spécifique au REA. Entre autres, concernant les épandages. Aussi, bien sûr, je me réfère toujours à ce que l'on a entendu dans les audiences, concernant en particulier les épandages tard l'automne qui, malgré le REA, normalement s'arrêtaient au 1er octobre.

1035 Je ne sais pas si vous pourriez nous informer un peu mieux, disons, s'il y a missive ou quelque chose qui a été fourni aux agronomes, à ce moment-là, pour agir en véritable

professionnel, comme ils le font normalement, mais continuer d'agir en véritable professionnel lors d'une requête quand même un petit peu difficile peut-être, en particulier l'automne dernier.

Mme CLAIRE BOLDUC :

1040

Alors, je vais simplement revenir sur la question précédente, parce que madame Lussier, qui est bien impliquée dans la prestation des outils, me mentionnait que les agronomes sont parfois plus rapides à agir que la demande arrive.

1045

On peut sensibiliser les producteurs agricoles, comme professionnel, pour qu'ils requièrent les services qu'on offre ou qui sont requis actuellement par voie réglementaire, mais on ne peut pas les forcer à faire la démarche d'avance. Et, certains d'entre eux attendent parfois, attendent souvent à la dernière minute. Alors, ceci peut rendre les choses un petit peu plus difficile pour l'atteinte d'objectifs. Toutefois, une bonne campagne de sensibilisation devrait nous permettre d'aller chercher l'adhésion rapide des producteurs agricoles.

1050

Pour répondre à votre question maintenant sur les politiques, le Code des professions, article 23, dit que: *Le seul et unique mandat...+ – le Code des professions, ça, c'est le Code de déontologie – mais: *Le seul et unique mandat d'un ordre, c'est la protection du public.+ Et, à cet égard, un ordre le fait, notamment, en contrôlant la pratique professionnelle de ses membres.

1055

Alors, le contrôle, c'est l'inspection professionnelle, c'est les politiques de formation continue, c'est le suivi et les outils qu'on fournit et c'est aussi les orientations ou les politiques qu'on donne en matière de normes de pratiques ou règles de l'art.

1060

Vous serez d'accord avec moi que dans les dernières décennies, on a donné peu de normes de pratiques. Jusqu'en 80, c'était assez généralement fait et accepté que ce soit fait par le ministère de l'Agriculture, puisqu'il concentrait la presque totalité de la pratique professionnelle agronomique.

1065

Actuellement l'Ordre des agronomes édicte les règles de l'art. La première qu'on a mise en place, c'est la position sur les épandages d'automne qui précise – cette politique-là, elle est disponible d'ailleurs sur le site de l'Ordre, oaq.qc.ca – qui précise qu'un agronome qui, selon l'article 31 du REA, autoriserait des épandages après le 1er octobre, doit respecter certaines conditions ou circonstances. Notamment, l'Ordre a précisé que dans un avenir très rapproché – on s'est donné deux ans comme horizon – les épandages après le 1er octobre de lisier devraient être restreints au minimum. L'Ordre a aussi mentionné à ses membres que dans les mois qui allaient suivre, on allait fournir les règles de l'art, les normes de pratiques en ce qui concerne les fumiers solides.

1075

1080 On a d'ailleurs annoncé au moment du colloque sur le phosphore que l'Ordre organisait, dont on déposera les actes au mois de janvier, qu'il y avait un forum qui se tiendrait sur les règles de l'art, les normes de pratiques en matière de fertilisation.

Seront discutées, à ce moment-là, les circonstances, les conditions qui justifieront les épandages après le 1er octobre et, à ce moment-là, on parle nécessairement de fumier solide, de fumier à haut rapport C/N.

1085 En ce qui concerne les épandages de lisier, la politique est assez claire que le PAEF ne doit pas les prévoir a priori. Donc, au moment où on prévoit les épandages, où on prévoit la saison, les interventions à faire, quelqu'un qui travaille avec des lisiers devrait prévoir les applications à l'intérieur de la saison de croissance. L'agronome peut justifier une exception a posteriori, c'est-à-dire après l'évolution de la saison, justement pour tenir compte des aléas de la saison et des circonstances particulières. Et, là, ça concerne les entreprises, une par une.

1090 Alors, deux voisins peuvent ne pas avoir rencontré les mêmes conditions particulières, même s'ils ont eu la même saison. Et, c'est à l'agronome de justifier le dépassement. Et, lorsqu'il justifie l'épandage après le 1er octobre, il doit aussi prescrire – et je dis bien *prescrire* – les correctifs à apporter pour ne plus avoir à justifier un tel dépassement.

1100 Par la suite, avec les autres types de fertilisation et les normes de pratiques, on souhaite énoncer et mettre de l'avant la politique de façon beaucoup plus détaillée au niveau des épandages de fertilisants organiques. Et, on insiste beaucoup, dans toutes nos actions, sur la démarche agroenvironnementale que les agronomes font et font faire à leurs producteurs, avec les producteurs avec qui ils travaillent.

1105 Parce qu'il y a des problématiques qui peuvent se régler dans une période de trois ans, mais qui peuvent commencer -- on peut voir les premiers correctifs dès la première saison et la totalité des correctifs apportés après trois ans. Mais ce qui est important, c'est que la démarche soit engagée et qu'elle soit structurante, tout autant pour l'entreprise que pour l'environnement. Et, c'est à ça qu'on interpelle nos agronomes.

Pour les règles de l'art...

1110 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aurais peut-être une question, tout de suite.

1115 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Oui?

1120 **LA PRÉSIDENTE :**

Quelle serait la responsabilité de l'agronome, dans le cas où un producteur ne respecterait pas la prescription qu'il aurait faite dans le PAEF, par exemple?

Mme CLAIRE BOLDUC :

1125

La première responsabilité de l'agronome, c'est de faire correctement la recommandation. Deuxième des choses, et c'est nouveau avec le REA, il faut bien le mentionner, l'Ordre des agronomes a insisté beaucoup pour que cette mesure-là soit incluse dans le REA, c'est que l'agronome doit faire état du suivi qui a été apporté aux recommandations qui ont été faites. Et, à ce moment-là, l'agronome doit signifier sur un avis de conformité ou de suivi, ou une attestation de suivi, de comment les recommandations ont été respectées.

1130

La responsabilité de l'agronome, c'est en matière de certifier le suivi qui a été apporté et de s'associer à la démarche environnementale de l'entreprise. Si un producteur est systématiquement -- qu'il ne respecte pas les recommandations...

1135

LA PRÉSIDENTE :

1140

Délinquant, disons. Délinquant par rapport à...

Mme CLAIRE BOLDUC :

1145

On n'utilisera pas délinquant, mais s'il est systématiquement en dehors des recommandations, qu'il ne les respecte pas ou qu'il ne les suit pas, et que c'est toujours -- ça n'arrive jamais, l'agronome, à ce moment-là, ne signe pas le suivi.

1150

Le suivi n'étant pas attesté, il est difficile de faire les recommandations pour l'année suivante qui, elles, reposent aussi sur le suivi ou sur la façon dont le suivi cultural et le suivi de fertilisation a été fait. Et, à ce moment-là, le producteur n'a plus les outils nécessaires pour respecter le règlement. Et, c'est le producteur qui ne respecte plus le règlement.

1155

À ce moment-là, il y a une mécanique, avec l'entente, où on précise avec le ministère de l'Environnement s'il y a des zones plus importantes de problématiques -- sans faire de la dénonciation, soyons clair -- s'il y a des zones plus à risque, plus problématiques sur les suivis, à ce moment-là, la mécanique, la plate-forme d'échange avec le ministère de l'Environnement, c'est eux qui entrent en ligne pour faire les inspections appropriées.

LA PRÉSIDENTE :

1160

D'accord.
Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1165

On s'est aperçu au cours de l'audience que le nouveau REA permet, en général demande qu'un agronome soit le signataire du PAEF, mais peut permettre à un producteur qui a suivi une formation d'ordre technique particulière d'être également signataire du PAEF, ce qui est très surprenant, compte tenu qu'il y a là des fonctions de suivi, sinon d'une première forme de contrôle professionnel. Comment l'Ordre a réagi devant cette hypothèse-là qu'un PAEF puisse être signé par un producteur, qui n'est pas un agronome.

1170

Mme CLAIRE BOLDUC :

1175

Hélas! Ce n'est pas une hypothèse, c'est une réalité. La première intervention de l'Ordre remonte à 1995, dans les discussions qui ont conduit à l'adoption du Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, où on s'est objecté ouvertement et publiquement à une telle liberté. Pas sur le fait que -- c'est sur le fait qu'on est juge et partie dans une circonstance où il y a eu des excès.

1180

Par contre, il y a une disposition de la Loi sur les agronomes qui dit, l'article 28c) de la Loi sur les agronomes dit qu'on ne peut pas obliger un producteur agricole -- le producteur agricole peut prendre lui-même les décisions concernant sa propre entreprise. Et, cette mesure-là de la Loi sur les agronomes a été -- pas 28c), pardon, c'est 28e) -- cette mesure-là a été utilisée par les représentants de l'Union des producteurs agricoles pour obtenir le fait qu'après une formation, les gens puissent faire leurs propres recommandations de fertilisation.

1185

1190

Quand le REA a été discuté, on a ramené ce sujet-là à l'avant-scène. On est toujours en objection relativement à cette mécanique-là. Pas parce que le producteur ne peut pas décider quoi faire sur son entreprise, mais parce que, actuellement, il y a un cadre qui dépasse la seule limite de l'entreprise et qui touche l'environnement.

1195

Alors, il y a aussi une autre dynamique qui nous était très chatouilleuse, c'était à l'effet que cette permission-là pour les producteurs, ça reposait sur une formation reconnue et, nous, on avait fait valoir qu'une formation pour faire un plan de fertilisation très élaboré, ce n'est pas une formation qui dure 30, 75 ou 115 heures, évidemment. On ne fait pas des médecins avec quelqu'un qui a suivi 30 heures de soins d'urgence.

1200

Alors, soyons clairs. Il y a toute une démarche scientifique qui repose. Le PAEF, c'est un acte agronomique qui repose sur une compétence scientifique. Il y a la science, il y a une démarche environnementale, il y a la connaissance de l'entreprise, il y a une structure d'analyse qui est mise en place, il y a un jugement professionnel qui est interpellé. Et, ça, ça demande une démarche très structurée, très structurante au niveau des PAEF.

1205

Alors, notre position est toujours la même. Toutefois, il y a une disposition de notre loi qui dit qu'un producteur agricole, un ouvrier ou un artisan en tant que tel peut décider lui-même des recommandations qu'il va mettre en place sur sa propre entreprise.

LA PRÉSIDENTE :

1210

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1215

Un petit peu dans le même ordre, cette question, cette fois-là, ce n'est pas pour le plan de fertilisation, mais c'est pour le suivi. Si j'ai bien compris les discussions, du moins, qu'on a eues jusqu'à présent, le producteur agricole garde un registre d'épandages et l'agronome a une certaine responsabilité, que je n'ai pas trop comprise, que peut-être vous allez pouvoir m'expliquer, concernant justement ces épandages.

1220

À savoir, il aurait, je pense, à prendre la responsabilité qui dirait que les épandages ont été faits selon le plan. Et, j'ai de la difficulté à comprendre en ce sens qu'il n'est pas là. Il n'est pas là lorsque se font les épandages. Il n'est pas là, non plus, pour mesurer ce qui s'est passé au niveau des quantités mises et tout ça.

1225

Alors, pouvez-vous m'expliquer si, effectivement, on demande dans le REA à l'agronome de prendre cette responsabilité, et si, oui, comment la prend-il?

Mme CLAIRE BOLDUC :

1230

Alors, je vais donner une portion de la réponse et si vous avez besoin de spécifications plus agronomiques, monsieur Trudelle qui est avec nous pourra vous répondre. Mais, le champ parle. L'agronome, c'est vrai qu'il n'est pas là au quotidien, 24 heures sur 24, pour surveiller ce qui se passe sur l'entreprise. Toutefois, un champ fertilisé, l'agronome doit non pas se contenter d'aller vérifier ce qui est inscrit au registre du producteur, mais il doit avoir de la *bouette* après ses bottes. Il doit aller voir dans le champ. Et, le champ, ça va parler. L'état des cultures, ça va parler. Le rendement, ça va parler. Ça va expliquer, ça va donner des informations appropriées à l'agronome pour savoir si, oui ou non, les recommandations sont bel et bien suivies par le producteur agricole.

1240

Ceci dit, effectivement, vous pourrez faire le parallèle avec ce qui se passe, par exemple, au niveau du génie, où nécessairement l'ingénieur n'est pas obligatoirement sur place à tous les instants ou à toutes les minutes du travail d'un ouvrage ou d'une structure, mais qu'il va faire des vérifications sur des points particuliers des ouvrages ou des structures, des informations plus pointues qui vont lui permettre de savoir si, effectivement, les recommandations, les plans et devis ont été suivis.

1245

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1250

Mais, malheureusement, c'est cette partie-là pour laquelle je suis bien au courant et, effectivement, l'ingénieur ne pourra pas accepter un travail, par exemple, de coulée de béton,

s'il n'est pas là lorsque se fait la coulée. C'est obligatoire. S'il n'est pas là, il ne peut pas accepter une coulée de béton. Et, c'est la même chose un peu sur autre chose.

1255 Je comprends bien que l'agronome peut, ensuite, retourner dans le champ et voir bien des choses. Mais comment va-t-il voir si on a épandu à côté du ruisseau ou, encore, si on a épandu à côté d'un puits? J'ai l'impression qu'il y a quand même une partie qui demeure très, très floue dans cette partie de surveillance de travaux que, malheureusement, il ne fait pas.

1260 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Monsieur Trudelle peut donner des informations. Vous soulevez peut-être des points sur lesquels on devra s'attarder au moment du prochain forum.

1265 **M. MARC TRUDELLE :**

En fait, la question avait déjà été, je pense, adressée au mois d'octobre dernier pour le suivi du PAEF. En fait, ce qu'on suggère aux agronomes dans la tournée d'information, c'est d'avoir un suivi, au moins de faire 4 à 5 visites au moins, annuellement, dont particulièrement aussi dans les occasions où il y a des épandages.

1270 Donc, les périodes d'épandage, bon, c'est assez précis dans le temps. On parle du printemps. On parle de certaines périodes en postlevée et on parle de certaines périodes aussi après les récoltes.

1275 Donc, il y a des périodes où l'agronome sait d'avance qu'il y aura des épandages. À ce moment-là, il y a des visites qui seront effectuées. Et, d'ailleurs, c'est un peu le mandat aussi qu'on donne aux gens qui suivent les PAEF. Et, c'est toute la dimension de suivi, finalement. C'est là que les gens vont devoir retourner sur les entreprises, vont devoir s'assurer qu'il y a un minimum de surveillance. Et, comme vous dites, pour les ingénieurs évidemment aussi, quand il y a des coulées de béton, ils y vont.

1280 Effectivement, quand il y a des périodes d'épandage, l'agronome va devoir se déplacer et aller vérifier sur place.

1285 C'est sûr qu'on ne s'attend pas à ce que l'agronome s'assoit sur les rampes d'épandage, c'est bien évident. C'est sûr que ce n'est pas l'objectif non plus du suivi. C'est de s'assurer que, finalement, il y a un épandage qui est effectué selon ce qui est prescrit.

1290 Il y a les parcelles, on connaît les PAEF. On a les plans de ferme. On a aussi toutes les indications avec les gens qui font l'épandage. Souvent, c'est fait à forfait aussi. C'est sûr qu'à forfait, il y a peut-être aussi une considération un peu plus serrée au niveau des épandages. Quand c'est un producteur agricole lui-même exploitant qui fait son épandage, c'est sûr qu'on a un suivi un peu plus facile. Il peut téléphoner. On peut appeler, nous aussi. Quand c'est des gens à forfait, c'est sûr que là ça va demander un suivi un peu plus serré.

1295

Mais c'est des choses qu'on fait actuellement aussi. Et, comme je vous dis, dans le temps, c'est assez limité. Il y a des périodes d'épandage qui sont déjà prévues. Donc, à ce moment-là, les gens vont devoir s'assurer que c'est fait selon les règles de l'art.

1300

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Il y a aussi un petit élément, je suis très curieux, moi, là, je pose beaucoup de questions. L'autre volet relié à l'épandage, c'est la partie épandeur lui-même et calibration des épandeurs. Est-ce que c'est une responsabilité qui va revenir à l'agronome ou s'il n'y a rien à ce sujet-là qui va être fait?

1305

M. MARC TRUELLE :

En fait, l'agronome, sa responsabilité, c'est vraiment de s'assurer que les doses d'épandage respectent la prescription au PAEF. Et, à ce moment-là, il va devoir s'assurer, soit par la vitesse d'avancement, soit par les débits au niveau des rampes – et monsieur Giroux l'a bien expliqué hier aussi – il y a des façons assez simples. Un épandeur, une fois que c'est calibré, après ça, c'est assez facile à faire le suivi. Si on a la bonne vitesse d'avancement, si on a toujours le même débit au niveau des citernes -- souvent, on ne change pas de citerne à toutes les années non plus, donc, l'équipement est assez standard, année après année.

1310

1315

Donc, la première période est plus difficile. Il faut faire le calibrage. Mais une fois que c'est réalisé, année après année, c'est assez simple à ce moment-là. Et il existe déjà même, au niveau du ministère de l'Agriculture, des chartes aussi qui sont très faciles à suivre. C'est quelque chose qui a été prévu, qui est déjà calculé, qui est déjà évalué. Donc, les outils existent actuellement. Il s'agit juste de le montrer au producteur agricole. En fait, c'est une question de formation beaucoup.

1320

1325

Mme CLAIRE BOLDUC :

Démarche.

M. MARC TRUELLE :

1330

C'est une démarche. Donc, l'agronome doit former le producteur agricole, c'est une démarche d'accompagnement, puis c'est là qu'est l'intérêt d'être sur les entreprises assez souvent. Plus on est présent sur les entreprises, plus on va avancer. Il y a toutes sortes de petites choses comme ça qui ne sont pas difficiles à appliquer, puis que le rôle de l'agronome, c'est un rôle de formation aussi. Beaucoup. C'est un rôle d'accompagnateur pour l'entreprise agricole. Puis ça, ça fait partie de son travail, finalement.

1335

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1340 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1345 Je reviendrais sur une question qu'une citoyenne a posée antérieurement lors d'une séance. Elle se demandait si l'Ordre avait des règles relatives à la fertilisation dans le secteur des pentes. Dans le secteur en pente. Si vous aviez des règles relatives à l'épandage dans les secteurs qui sont plus en pente.

Mme CLAIRE BOLDUC :

1350 Toutes les normes de pratiques en matière de fertilisation, dont ce que nous, on appelle les secteurs plus fragiles, la règle n'est pas édictée à ce moment-ci. Ce sera au moment du forum que l'Ordre tient en début de février, où on va soulever ces questions-là et où on va mettre de l'avant, pour certains sujets, des politiques fermes, pour certains autres, des recommandations et des alertes, des signaux d'alerte sur certaines pratiques. Actuellement, on n'a pas de politique sur ça.

Par contre, il y a évidemment, puis là, peut-être que...

1360 **M. MARC TRUELLE :**

En fait, il existe quand même des règles de l'art de base.

Mme CLAIRE BOLDUC :

1365 Déjà connues, oui.

M. MARC TRUELLE :

1370 Déjà connues qui font que, finalement, dans des situations plus à risque, on ne privilégiera pas les épandages et, même, on va les proscrire à toutes fins pratiques. Donc, quand c'est des pentes trop abruptes, quand c'est des situations qui ne sont pas propices à l'épandage, c'est sûr qu'il n'y a pas de prescription. Et, d'ailleurs, de toute façon, les équipements ne se rendront pas non plus chez des gens qui sont en pente. Ce n'est pas possible, non plus, de faire ce genre de travail-là. Donc, c'est sûr que, actuellement, les règles de l'art, même si elles ne sont pas toutes écrites, font en sorte qu'il y a des choses quand même qu'on ne pourra pas recommander, que, de toute façon, ça se fait très peu pareil.

Mme CLAIRE BOLDUC :

1380 D'ailleurs, les guides qui existent actuellement, dont certains ont été sanctionnés par l'Ordre des agronomes, le Guide des bonnes pratiques environnementales, fait déjà mention de prudence particulière à l'égard des zones plus fragiles, dont les terrains en pente.

1385 Mais pour des politiques fermes de la part de l'Ordre, ce qui va suivre au niveau de la fertilisation, ça va émaner du forum du mois de février.

LA PRÉSIDENTE :

1390 D'accord. Peut-être une dernière question, concernant les plaintes. Est-ce que l'Ordre gère annuellement plusieurs plaintes?

Mme CLAIRE BOLDUC :

1395 De quelle nature?

LA PRÉSIDENTE :

1400 Ça peut être de la dénonciation de mauvaises pratiques agronomiques ou je ne sais trop.

Mme CLAIRE BOLDUC :

1405 Les syndics de l'Ordre sont actuellement actifs plus que jamais. On parle de 40 à 50
plaintes annuellement. Toutes les demandes d'enquête, parce qu'au moment où on s'adresse
au syndic, ça s'appelle une demande d'enquête, toutes les demandes d'enquête ne mènent pas
en discipline, mais certaines peuvent être transférées au niveau de l'inspection professionnelle.
Alors, il y a beaucoup de travail qui se fait dorénavant au niveau de l'inspection particulière,
notamment en raison de transfert de plaintes de la part des syndics.

1410 Mais, l'Ordre traite entre 40 et 50 demandes d'enquête annuellement, à ce moment-ci.

LA PRÉSIDENTE :

1415 Est-ce qu'au moment de l'adoption du prédécesseur du REA, le RRPOA, est-ce que
vous avez observé à l'Ordre un accroissement du nombre de plaintes?

Mme CLAIRE BOLDUC :

1420 C'est à ce moment-là que les plaintes ont commencé à tomber à l'Ordre. En fait, c'est
arrivé concurremment avec la structure des clubs agroenvironnementaux et le RRPOA, qui
étaient un associé à l'autre, et on a constaté une augmentation des demandes d'enquête. Mais
ça ne touchait pas que les clubs agroenvironnementaux, ça touchait aussi d'autres structures,
ça touchait des agronomes impliqués dans toutes sortes de secteurs.

1425 Mais on a mis aussi de l'avant, de façon plus agressive auprès de nos membres, le fait
que certains actes sont répréhensibles et qu'ils ne devaient pas y être associés. Et, on a insisté
et on a informé beaucoup plus facilement nos membres sur leur devoir en matière de -- ils ont
une responsabilité. Si eux font un constat sur une pratique inappropriée, ils ont une
responsabilité aussi de ne pas sanctionner ou de ne pas fermer les yeux.

1430 Et on reçoit, non seulement plus de plaintes, mais on reçoit beaucoup de demandes
d'information autour, et du professionnalisme, et de la compétence des agronomes. On est
beaucoup questionné et on se fait un devoir de -- d'ailleurs, quand ça s'adresse au syndic,
automatiquement on doit répondre.

1435

LA PRÉSIDENTE :

1440 Et, ces plaintes, elles sont faites -- je ne veux pas avoir de nom -- mais elles sont faites
généralement par qui? Par des citoyens qui sont autour des entreprises agricoles ou par des
agriculteurs eux-mêmes? Ou par des agronomes concurrents?

Mme CLAIRE BOLDUC :

1445 Toutes ces réponses sont bonnes. C'est un peu tout le monde qui -- certaines plaintes émanent de professionnels. Alors, agronomes, ingénieurs, médecins vétérinaires. Certaines plaintes émanent des producteurs agricoles, certaines plaintes émanent des citoyens. Mais chaque plainte, c'est confidentiel. Alors, on ne peut même pas fournir un portrait statistique d'où viennent les plaintes et, etc.

1450 **LA PRÉSIDENTE :**

Je ne tiens pas à l'avoir non plus, mais je voulais avoir juste un peu un aperçu.

Mme CLAIRE BOLDUC :

1455

Tous azimuts. On ne peut même pas dire qu'il y a un secteur qui porte plainte plus que d'autres. On ne peut pas même pas le... c'est très, très varié.

LA PRÉSIDENTE :

1460

D'accord. Alors, madame Bolduc, nous tenons à vous remercier d'avoir participé à cette séance. Ça permet de faire la lumière sur bien des choses que l'on entend. Et il vaut mieux, comme disent plusieurs, l'entendre de la bouche du cheval -- excusez, mais c'est ce qu'on dit -- que de l'entendre d'ailleurs.

1465

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est le genre de chose que je n'aurais pas pu dire!

1470 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

Si vous me permettez, madame la présidente, j'aimerais donner peut-être deux ou trois interventions que l'Ordre fait de façon plus particulière, concernant le dossier du REA.

1475

Je dis tout de suite que ce n'est pas quelque chose de nouveau l'intervention des agronomes au niveau de la fertilisation, au niveau de l'environnement, mais c'est quelque chose qui s'est vu confirmé par réglementation et ça, c'est la nouveauté. La confirmation de l'acte.

1480

La deuxième des choses, quand on parle de démarche environnementale, démarche d'accompagnement, on insiste beaucoup auprès de nos membres, et le nouveau Code de déontologie est arrivé bien à propos pour le rappeler, que c'est une démarche pour les aider à s'améliorer et non pas une démarche pour qu'ils sanctionnent des gestes posés, qui sont inappropriés et qui sont faits de mauvaise foi. Et, à ce niveau-là, les agronomes ont un devoir de déclaration.

1485

1490

Finalement, justement en regard de cette réglementation-là, l'Ordre des agronomes et le ministère concerné par la réglementation ont convenu, compte tenu des mandats précis de chacune des instances, de signer une entente, qui vous a été déposée aujourd'hui. Cette entente-là prévoit que l'Ordre s'occupe des normes de pratiques, des règles de l'art et de la compétence de ses membres, que le ministère de l'Environnement s'occupe d'inspection et de suivi réglementaire.

1495

Et on a aussi convenu, par ailleurs, que pour réussir à atteindre nos objectifs, tout le monde ensemble, c'est un objectif qui va rejoindre l'ensemble de la société, on avait à travailler avec tous les intervenants. Alors, officiellement, le ministère de l'Agriculture a été interpellé, les entreprises ont été interpellées, les producteurs agricoles ont été interpellés et notre démarche actuellement, au-delà des ententes signées et au-delà des gestes au quotidien, c'est de s'assurer que tout le monde marche sur une même ligne de front et avance dans une même direction.

1500

C'est par ce moyen-là, et par ce moyen-là seulement, qu'on estime qu'on pourra atteindre l'objectif. Et, à ce niveau-là, l'Ordre des agronomes a pris un engagement très clair auprès de la société, parce que c'est notre premier devoir, et aussi auprès du ministère de l'Environnement.

1505

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Bolduc, et merci à tous ceux qui vous accompagnent.

1510

Mme CLAIRE BOLDUC :

Merci.

1515

LA PRÉSIDENTE :

Bonne fin de journée!

1520

Mme CLAIRE BOLDUC :

Je dépose les documents à l'arrière?

1525

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

Mme CLAIRE BOLDUC :

J'en ai 4 copies, mais si vous en voulez plus...

1530 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est 27 copies que l'on demande.

1535 **Mme CLAIRE BOLDUC :**

27 copies? Il y a certains documents dont on n'a plus 27 copies, mais, bon, on s'organisera pour vous les fournir.

1540 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Nous allons prendre une pause de quinze minutes, après quoi, nous revenons avec les citoyens inscrits au registre.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1545

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1550

Il y a des personnes qui se sont inscrites les séances précédentes. Je veux juste m'assurer qu'elles ne sont pas ici, parce que je conserve toujours leur droit d'inscription au registre. Monsieur Maxime Laplante de l'Union paysanne? Il n'est pas là.

Madame Nathalie Arès.

1555

Mme NATHALIE ARÈS :

Bonjour, madame la présidente!

1560 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, madame Arès!

Mme NATHALIE ARÈS :

1565

Moi, j'aurais deux questions. La première, c'est, lundi soir, la conférence de monsieur Letendre, il parlait des déversements accidentels qu'il y avait dans l'eau. J'aimerais savoir si ces déversements proviennent juste de la production porcine, puis s'il a des chiffres à nous présenter.

1570

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Letendre.

1575

M. MICHEL LETENDRE :

Oui, madame la présidente. Oui, j'ai fait mention de mortalité de poisson relativement à des déversements de purin. On a des mentions de mortalité, mais peu. Lorsqu'on en a mention, nous autres, à la Société de la faune et des parcs, c'est souvent lorsqu'il y a des événements majeurs.

1580

Parce que, comment ça fonctionne lorsqu'il y a des déversements semblables? C'est surtout le ministère de l'Environnement, par le biais d'Urgence Environnement, qui reçoit les plaintes relativement à des cas de pollution de l'eau. À ce moment-là, lorsqu'ils ont besoin de notre expertise, c'est à ce moment-là qu'on est appelés et que nous sommes informés de la situation.

1585

Je n'ai pas de registre comme tel. J'ai quelques cas seulement dûment enregistrés où on a été sur des expertises de mortalité de poisson, des expertises massives, relativement précisément au purin. Il y en a eu d'autres et plusieurs autres, mais c'était d'autres natures, reliées soit à des conserveries, soit à des déversements au niveau agricole mais pas spécifiquement porcin.

1590

LA PRÉSIDENTE :

1595

D'accord. Et, c'est dans la région?

M. MICHEL LETENDRE :

1600

Toujours dans la Montérégie.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Boisvenu?

1605

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1610 Madame la présidente, on a quelques données qui datent de 86 à aujourd'hui, où on fait
des cas de déversements, qui entrecourent, dans le fond, l'information que je vous ai remise
d'entrée de jeu à cette séance. Donc, depuis 86, si ma mémoire est bonne ou si mon calcul
1615 mental est bon, presque 17 ans, il y aurait eu 99 événements liés à -- je ne dirais pas
nécessairement à des déversements, parce qu'on inclut là-dedans l'épandage après le 1er
octobre, on inclut débordement de fosse, bris d'équipement. Également, il y a une dizaine de
causes qui sont des déversements de nature inconnue. Donc, ça peut être toutes sortes de
1615 produits.

Alors, on a entrepris, dans le fond, une compilation qui, je dirais, n'a pas
nécessairement une valeur scientifique parce qu'il faudrait retourner aux dossiers-papiers, tous
ces dossiers-là ne sont pas informatisés, pour davantage d'abord discriminer les types de
1620 déversements. Si les gens veulent savoir: est-ce que le purin de porc déborde plus que le purin
de vache, on n'a pas ce type d'information-là. Mais ce qu'on peut dire, depuis 17 ans, il y aurait
99 événements dont, si j'enlève les épandages, un exemple, il y aurait à peu près une
cinquantaine d'événements qui seraient liés à des débordements ou des bris d'équipement.

1625 Alors, si la Commission désire ce document-là, on pourrait le déposer cet après-midi,
comme on pourrait le déposer dans quelques semaines mieux documenté, où la preuve serait
plus étayée un peu. Alors, c'est à votre convenance, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1630 Peut-être avoir un document plus étayé.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1635 D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1640 Ça évite des questions.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Si vous nous laissez la période des Fêtes?

1645 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, certainement. Plus une journée!
Monsieur Beauchamp.

1650 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1655 La question de madame portait sur les déversements de type accidentel. Est-ce que votre réponse porte sur des événements dans le milieu agricole seulement? Parce qu'elle demandait s'il y en avait d'autres secteurs, que ça puisse être industriel, municipal ou etc. Et, monsieur Letendre a répondu, lui, du côté des événements par lesquels il était alerté par Urgence Environnement. Donc, il n'y a peut-être pas conformité de l'un et de l'autre au plan de l'information.

1660 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Madame la présidente, monsieur le commissaire, l'information que j'ai en main fait référence à 92 cas identifiés à l'activité agricole. Mais tous types de déversements confondus, donc, aussi bien des bris d'équipement, transport de fumier, fosse qui coule, ou de l'épandage près des cours d'eau.

1665 Donc, si la question de la citoyenne est d'avoir de l'information plus pointue sur des déversements, je ne pourrais pas discriminer après-midi, mais on pourrait le faire...

1670 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Non, ce n'est pas sur les déversements qu'elle veut. C'est sur les autres types d'événements qui ne sont pas liés à l'agriculture.

1675 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

On a ces statistiques-là au ministère, oui. On a les statistiques d'Urgence Environnement depuis presque le début de son existence. En Montérégie, je vous dirais, là, on me corrigera, mais c'est à peu près, je dirais, tout près de 250 à 300 cas de déversements. Donc, ça peut être du pétrole, ça peut être des produits chimiques...

1680 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est ça.

1685 **LA PRÉSIDENTE :**

Par année?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1690

Par année. On a à peu près 600 activités d'intervention d'urgence par année en Montérégie, dont à peu près 50 % qui sont des déversements. Dont 80 % de ces 300 là, des déversements très mineurs où, lorsqu'on intervient immédiatement, c'est ramassé, c'est bien géré. Je dirais peut-être un 15 à 20 % qui demandent un suivi un peu plus poussé.

1695

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est ça. Donc, madame a posé la question des déversements autres que ceux de purin.

1700

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Oui.

1705

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Elle essayait de voir s'il y avait d'autres causes, au fond, d'incidents ou d'accidents environnementaux qui n'étaient pas liés à l'agriculture et qui étaient liés à d'autres secteurs. C'est bien ça, madame, que vous demandez?

1710

Mme NATHALIE ARÈS :

C'est bien ça et je vous remercie beaucoup.

1715

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1720

Merci. Vous avez une autre question, madame Arès?

Mme NATHALIE ARÈS :

1725

Oui. Mon autre question, ça serait pour savoir si on peut connaître précisément de quels supports financiers bénéficient les producteurs et productrices agricoles des autres pays en production porcine?

LA PRÉSIDENTE :

1730

Monsieur Robitaille, est-ce que vous avez de l'information à cet effet?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

1735

Je n'ai pas cette information-là. Je ne sais pas si du côté de mes collègues...

LA PRÉSIDENTE :

1740

Madame Brassard?

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

1745

Madame la présidente, il faudrait faire quelques recherches. Exactement, précisément la production porcine, il faudrait vérifier avant de vous donner une réponse, parce qu'on veut s'assurer qu'elle est juste.

LA PRÉSIDENTE :

1750

D'accord. On a eu, lors des thématiques, quand même, de l'information qui nous a été fournie – là, je ne me rappelle pas par qui exactement – par le représentant d'Agriculture Canada.

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

1755

Il y avait monsieur Dupuis d'Agriculture Canada qui a parlé des équivalents au soutien à la production. Il faudrait remettre la main sur les chiffres, mais c'est sûrement sur le site de la Commission.

LA PRÉSIDENTE :

1760

D'accord. Mais est-ce que c'était spécifique à la production porcine? Oui? D'accord.

Alors, je vous invite peut-être à consulter sur le site Internet du BAPE ou dans le centre de consultation, l'information qui a été fournie par monsieur Dupuis.

1765

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

C'était à Montréal, madame la présidente.

1770 **LA PRÉSIDENTE :**

C'était à Montréal. Alors, donc, c'est les 6 et 7 novembre.

1775 **Mme NATHALIE ARÈS :**

Je vous remercie beaucoup.

1780 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord? Merci.

Mais, si, madame Brassard, vous avez une information plus précise, vous pourrez nous la fournir ultérieurement. D'accord?

1785 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Madame Brassard a changé de fonction!

1790 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que monsieur Gilles Gauthier est là? Oui. Bonjour, monsieur Gauthier!

1795 **M. GILLES GAUTHIER :**

Bonjour, madame la présidente!

1800 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Gauthier est du CRE Montérégie.

M. GILLES GAUTHIER :

1805 Oui. Je suis président du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie. Nous avons l'intention de déposer un mémoire à la Commission après les Fêtes. Et, l'objet de mes questions, c'est qu'on voudrait pouvoir faire des recommandations pertinentes, donc, pas parler à travers notre chapeau. C'est pourquoi j'ai des questions précises d'information à demander.

1810 Je ne sais pas si vous êtes au courant qu'il a été fait, en 98-99, le portrait agroenvironnemental de 20 000 fermes au Québec. Donc, c'est à partir des données, on dit dans ce rapport-là que les données – ça, c'est le rapport pour le bassin de la Yamaska, ça m'intéresse particulièrement, mais celui de la Montérégie aussi – je voudrais savoir le nombre de cheptels qui ont été autorisés par le ministère de l'Environnement depuis le 1er avril 1999

1815 jusqu'au 31 mars 2002. Qui ont été autorisés en augmentation dans le bassin de la Yamaska et dans le territoire de la Montérégie.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1820 Est-ce que vous aimeriez à ce que ce soit divisé aussi en cheptels porcins et autres animaux?

M. GILLES GAUTHIER :

Oui, oui. Je veux avoir le cheptel de chaque catégorie.

1825 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Chacune des espèces.

LA PRÉSIDENTE :

1830 Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1835 J'étais distrait, madame la présidente. Oui, effectivement, ce sont des données qu'on a, qu'on peut rendre disponibles dans les plus brefs délais.

LA PRÉSIDENTE :

1840 D'accord. Vous avez compris que c'est cheptels porcins et autres cheptels aussi. Par catégorie de cheptels, c'est ça?

M. GILLES GAUTHIER :

1845 Oui.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1850 Et, je vous rappellerai que je les ai donnés d'entrée de jeu lundi soir. Dans le portrait, ces données-là sont là. Vous vous souvenez de la fameuse diapositive sur l'augmentation des cheptels depuis 97-98 en termes d'U.A. et en termes d'unités animales. Et, dans le portrait, on l'a l'augmentation par bassin.

LA PRÉSIDENTE :

1855

Et, vous avez ces données depuis avril 99 jusqu'au 31 mars 2002?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1860 Je corrige. On l'a de façon globale depuis 97-98 dans le document qu'on vous a remis lundi, et pour le bassin de la Yamaska, on pourrait vous fournir ça dans les plus brefs délais.

LA PRÉSIDENTE :

1865 D'accord. On va avoir l'information au retour des Fêtes?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1870 On travaillera une journée de plus.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis?

1875 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1880 Est-ce que je pourrais rajouter une journée? Ce n'est pas directement avec la question de monsieur Gauthier, mais est-ce qu'il serait possible d'avoir le nombre de certificats d'autorisation dans le domaine porcin qui étaient en attente lorsqu'est arrivée la nouvelle réglementation et qui demeurent en attente? Je crois qu'on va l'avoir tout de suite, ça fait que ça ne prendra pas une journée.

LA PRÉSIDENTE :

1885 Une journée de plus pour fêter.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1890 Donc, en attente, il y aurait 39 dossiers.

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien 39 dossiers porcins?

1895 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Oui, porcins.

1900 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1905 Dont 26 nouvelles installations et 13 demandes d'augmentation. Est-ce que vous voulez qu'on dépose la liste à la Commission?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1910 S'il y avait une autre information, peut-être, c'est à savoir combien d'unités animales autour de ça. C'est de savoir combien d'unités animales qui sont autour de ça. Est-ce que c'est possible de l'avoir?

1915 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Il faudrait le calculer ou on l'a déjà? Vous savez pourquoi que ça me rend malheureux de l'avoir? C'est que mon collaborateur nous quitte au mois de février pour la Beauce. Et, je vous informe qu'il sera présent pour les audiences...

1920 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Alors, c'est le temps de demander tout ce qu'il faut pour qu'il passe tous ses dossiers avant de s'en aller.

1925 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

1930 On le prépare déjà. Donc, le nombre d'unités animales en augmentation, c'est certainement, vous savez que ça peut varier dépendamment de l'évolution des projets dans la tête des promoteurs, ce serait de 12 592 unités animales. Globales, dans la région. Donc, ce sont les autorisations en attente durant les mesures transitoires.

LA PRÉSIDENTE :

1935 D'accord. Donc, 12 592 unités animales, 39 dossiers, dont 26 nouvelles installations.

Monsieur Gauthier, vous avez une autre question?

M. GILLES GAUTHIER :

1940 Une question un peu plus précise. C'est l'article 46 du nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, le deuxième paragraphe et le troisième paragraphe mentionnent que vous établissez les droits d'augmentation à partir du droit d'exploitation du producteur. Est-ce que quelqu'un pourrait me dire sur quoi vous vous basez pour établir ce droit d'exploitation?

1945 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1950 Monsieur Bouchard va se faire un plaisir de répondre à cette question.

LA PRÉSIDENTE :

1955 Monsieur Bouchard, peut-être à l'extrémité de la table de droite. Bonjour!

M. SERGE BOUCHARD :

1960 Bonjour, madame la présidente! À chaque fois, dans le REA, qu'on fait mention de droit d'exploitation, évidemment, ça sous-entend les droits d'exploitation légalement établis. Donc, c'est soit le dernier certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement ou, à défaut d'un certificat, le nombre d'animaux qui étaient présents dans les bâtiments au 10 juin 1981, date d'entrée en vigueur de la première réglementation comme telle.

1965 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ça répond à votre question, monsieur?

M. GILLES GAUTHIER :

1970 Un petit complément. Comment vous établissez le 10 juin 81 combien il y avait d'animaux, si vous n'avez aucun chiffre?

LA PRÉSIDENTE :

1975 Monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

1980 Merci, madame la présidente. Il faut nuancer. On ne peut pas dire qu'on n'a pas aucun chiffre. Dans plusieurs régions au Québec, notamment dans le bassin de la rivière Yamaska, le bassin de la rivière Chaudière, dans le bassin de la rivière Etchemin et dans d'autres, il y a eu des inventaires qui ont été faits systématiquement, ferme par ferme, au début des années 80.

1985 Donc, on est en mesure de comparer l'information soumise par le producteur quant à la déclaration du nombre d'animaux à cette période-là par rapport à de l'information qu'on possède déjà dans nos dossiers. Et, dans certains cas, on peut demander au producteur d'amener des documents complémentaires, des pièces justificatives qui peuvent démontrer le nombre d'animaux présents.

1990 Et, évidemment dans certains types de production, avec les dimensions des bâtiments par rapport à l'espace unitaire des animaux à certaines époques, on peut quand même établir, avec une relative précision, les capacités ou, en fait, le nombre d'animaux qui étaient présents dans les bâtiments. À ce moment-là, on va utiliser des photos aériennes de l'époque pour comparer les dimensions des bâtiments.

1995 Donc, il y a un certain nombre d'outils dont on peut se servir pour valider l'information qui est soumise par le producteur.

2000 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Gauthier?

M. GILLES GAUTHIER :

2005 Je voudrais une précision. C'est que dans le règlement qui était antérieur au RRPOA, il était dit qu'un producteur avait le droit d'augmenter son cheptel de 25 %, sans autorisation. Est-ce que votre droit d'exploitation tient compte de ce 25 % additionnel là?

2010 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bouchard.

M. SERGE BOUCHARD :

2015 C'était plutôt 25 unités animales, le potentiel d'augmentation. Évidemment, lorsque, cas par cas, on fait l'évaluation des droits, on tient compte de cette possibilité-là. Je voudrais simplement préciser que cette ouverture-là permettait certains ajustements de cheptel, sans être obligé de faire une démarche particulière administrative pour faire autoriser systématiquement toute variation de cheptel, notamment dans des élevages où il y a un grand nombre d'animaux et où l'inventaire peut varier d'une journée à l'autre.

2020

2025 Mais, évidemment, ce n'était pas l'ensemble du règlement qui n'était pas applicable, c'était strictement que les gens n'étaient pas obligés de faire une démarche administrative particulière, mais ils devaient respecter l'ensemble des règles du règlement s'appliquant.

Donc, si les gens avaient un peu plus d'animaux, évidemment, la capacité de la structure d'entreposage devait être conséquente, la disponibilité des terres d'épandage aussi.

2030 On sait que dans l'ancien règlement, il y avait certaines limites au-delà desquelles l'obligation d'avoir un ouvrage de stockage était présente. C'est sûr que quelqu'un qui avait un cheptel juste en deçà de ces anciennes limites-là, mettons à 34 unités animales, qui décidait le lendemain de profiter, en fait, de l'ouverture du 25 unités animales et de dépasser le nombre de 35, évidemment, même si, théoriquement, il n'avait pas à faire de démarche administrative de demande de certificat d'autorisation, il devait à ce moment-là, comme il dépassait les seuils, avoir la structure d'entreposage tel que prévu au règlement.

2040 Donc, la possibilité était limitée strictement à la démarche administrative en limitant la paperasserie, mais le producteur devait quand même respecter l'ensemble des autres règles prévues à la réglementation.

LA PRÉSIDENTE :

2045 Ça va, monsieur Gauthier?

M. GILLES GAUTHIER :

2050 Une question: quand on va pouvoir avoir les données, les questions que j'ai demandées au ministère de l'Environnement? On va recevoir ça pour quand? Ça va être en janvier qu'on va pouvoir obtenir ça sur les sites du BAPE ou dans une...

LA PRÉSIDENTE :

2055 La question précédente?

M. GILLES GAUTHIER :

Oui, la réponse.

2060 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. On va avoir ça au début de janvier. Dès notre retour du temps d'arrêt des Fêtes.

2065 **M. GILLES GAUTHIER :**

Donc, je comprends que le type de réponse qu'ils vont nous donner, c'est pour la Montérégie et le bassin de la Yamaska?

2070 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2075 **M. GILLES GAUTHIER :**

Donc, ça veut dire si je prends les données qu'il y a dans ce rapport-là, qui sont en vigueur au 30 avril 99, et j'ajoute les données qu'ils vont nous fournir, on va avoir l'état de la situation au mois d'avril 2002? Merci.

2080 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais tantôt, je suis revenue là-dessus pour savoir, pour vous dire que c'était entre le 1er avril 99 au 31 mars 2002. C'était la situation que monsieur voulait avoir.

2085 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

Il faut être prudent parce que le portrait qui a été produit par l'UPA a été fait sur une base volontaire et il n'y a pas eu une participation à 100 % des producteurs, à ce que je sache. Donc, il peut y avoir des divergences en termes de chiffres. Il ne faudrait pas alors tirer des conclusions à partir de là.

2090

Donc, nous, on va vous donner un inventaire qui est relié à nos certificats d'autorisation. Et, les bases de données ne sont pas les mêmes. Il peut y avoir une divergence là.

2095 **LA PRÉSIDENTE :**

La prudence est énoncée.

M. GILLES GAUTHIER :

2100 Il y a 20 000 fermes qui sont dans le portrait pour le Québec sur 32 000 possibles.

LA PRÉSIDENTE :

2105 Mais en janvier, monsieur Gauthier, en janvier, le ministère de l'Environnement s'est engagé à déposer l'information au tout début de janvier. D'accord? Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2110 Monsieur Boisvenu, je voudrais bien qu'on se comprenne clairement. Vous êtes capable de nous donner – parce que maintenant c'est informatisé – les données, les demandes depuis 99-2001 ou 2002. Mais l'état antérieur, lui, on ne le sait pas. On n'a pas l'inventaire complet de ce qui existe en milieu agricole au niveau de l'environnement. C'est bien ça?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2115 Tout à fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2120 Très bien. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2125 Est-ce que madame Chantale D'Auteuil est là? Elle est de la Corporation baie Missisquoi.

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

2130 Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

2135 **Mme CHANTALE D'AUTEUIL :**

2140 Messieurs les commissaires! J'avais une question, hier, c'était pour monsieur Robitaille, au sujet des assurances-stabilisation. On se pose beaucoup de questions par rapport aux exigences nécessaires pour les entreprises agricoles, pour accéder à ces assurances-là et ne pas les perdre.

2145 Par exemple, en agroenvironnement, les agriculteurs nous disent que quand ils veulent réduire les quantités de pesticides à utiliser, il y a des doses minimales à appliquer par rapport aux assurances qu'ils doivent respecter. S'ils sont en dessous de la dose, ils sont un peu non conformes et ils pourraient risquer de perdre, si on veut, leur possibilité d'assurance.

2150 À ce moment-là, ça vient un peu en contradiction avec ce que le ministère de l'Environnement demande, de réduire des doses, de modifier des pratiques agricoles. Si, d'un autre côté, au point de vue des assurances, bien, là, à ce moment-là, il y a des règles strictes qui interdisent ces nouvelles pratiques-là, j'aimerais ça peut-être avoir un peu d'éclaircissement là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

2155 Monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2160 Madame la présidente, en fait, en ce qui concerne l'accessibilité ou les bénéfices d'une assurance-récolte, notre clientèle a deux obligations: c'est-à-dire, de se procurer des semences certifiées et de respecter des dates de semis pour pouvoir, à ce moment-là, bénéficier de la protection. Le reste fait partie de recommandations qui sont faites aux producteurs et productrices agricoles quant à la fertilisation et c'est ce qu'on appelle le Guide des normes reconnues. Et, on pourra en déposer des exemplaires à la Commission. C'est la version, 2165 d'ailleurs, 2003 qui est sortie des presses, je les ai eus la semaine passée.

2170 En fait, ce qu'on m'apporte aussi comme information complémentaire, c'est que La Financière assure aussi les récoltes des entreprises recourant à des doses réduites tant de pesticides que d'engrais, mais n'indemnise pas les pertes attribuables aux doses réduites.

2175 Ce qui veut dire que si le producteur ou la productrice met moins d'engrais et qu'il y a moins de rendement, nous, à ce moment-là, on ne couvre pas cette perte de rendement là. Si, par contre, le fait d'utiliser moins de pesticides, moins d'engrais, ça donne un rendement X dans l'entreprise et qu'il contrôle bien ses mauvaises herbes, que les semis ont été faits aux dates recommandées, qu'on a utilisé une semence certifiée, qu'on n'est pas envahi de mauvaises herbes, parce que c'est toutes des choses, dans le fond, qui sont contrôlables, à ce moment-là notre client est couvert par son régime d'assurance-récolte.

2180 Une précision, aussi. C'est que par rapport à une production qui serait en agriculture biologique, parce qu'on a de plus en plus de céréales en agriculture biologique, il y a des discussions qui sont en cours actuellement pour apporter certains ajustements entre autres sur la disponibilité de semences certifiées versus -- parce qu'on sait que dans les semences, parfois, il y a des pesticides qui sont ajoutés pour éviter la détérioration de la semence ou semis ou des choses du genre.

2185 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond bien à votre question, madame?

2190 **Mme CHANTALE D'AUTEUIL :**

Il y aurait juste un petit détail, encore, si vous permettez. Au point de vue d'assurance-récolte, c'est par rapport aux superficies, je pense que c'est calculé, parce qu'il faut que ce soit calculé avant la production. Donc, ça doit être sur la base de la superficie. Est-ce que La Financière vérifie les superficies qui sont données par l'entreprise? Et, est-ce que la bande riveraine est soustraite de ces superficies-là? Comment est-ce qu'ils évaluent la bande riveraine, à ce moment-là, pour dans les superficies cultivées?

2195 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

2200 Je vais d'abord répondre à la première partie de la question de madame. Toutes les fermes qui sont assurées chez nous ont un plan de ferme géoréférencé. C'est-à-dire qu'à partir des photos aériennes, à ce moment-là, on définit le contour du champ et c'est quand même assez précis en termes de superficie. Et, le producteur ou la productrice nous informe, à ce moment-là, qu'ils ont semencé dans tel champ, qui sont tout numérotés, tel type de céréale, les semis se sont faits à telle date et, à ce moment-là, il peut y avoir des vérifications qui sont faites sur les entreprises.

2205 Il y a beaucoup d'informations qui sont compilées par communications téléphoniques avec nos clients. S'il y a des dommages, bien, là, on se rend sur place pour constater et ça nous permet en même temps de vérifier si la déclaration du client est la bonne par rapport au champ semencé en maïs, en soya, en orge, etc.

2210 Concernant les bandes riveraines, c'est une préoccupation, tenant compte de la précision, parce qu'on part de photos aériennes qu'on mesure, on est préoccupé par cet aspect-là. On essaie de voir maintenant, est-ce qu'on peut être plus précis dans notre mesure pour tenir compte de cet aspect-là? Mais, actuellement, je vous dirai que ce n'est pas une donnée qui nous permet -- on n'est pas outillé pour dire: *Oui, on vous enlève ou on réduit votre superficie couverte à l'assurance-récolte parce que vous n'avez pas respecté les bandes riveraines du 3 mètres ou du 1 mètre+ qu'on a entendu depuis quelques jours.

2215 Mais il y a des préoccupations face à La Financière pour s'outiller davantage pour être capable d'aller chercher ce niveau de précision-là et rendre, évidemment -- quand on parle d'écoconditionnalité, ça fait partie de toutes les préoccupations qu'on a pour atteindre cet objectif.

2225

LA PRÉSIDENTE :

2230 Mais est-ce que ça ne pourrait pas se faire aussi simplement que de le retrancher automatiquement?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

2235 Bien, c'est parce que c'est le niveau de précision par rapport à l'outil informatique qu'on a à partir de la photo aérienne. Est-ce que entre 3 mètres et 2 mètres, sur le petit plan, c'est la largeur d'une ligne de crayon peut-être. Ça fait que c'est une question de précision et on veut faire des tests pour vérifier est-ce qu'on est capable d'aller chercher ce niveau de précision-là avec les outils dont on dispose.

2240 Sinon, on va essayer de voir, est-ce qu'on peut améliorer nos outils, améliorer la qualité du matériel, mais tout ça prend du temps. Et, je vous dirai que c'est de refaire le tour de 18-20 000 fermes. Et, quand, sur une même ferme, il y a plusieurs lots de plusieurs parcelles, c'est une charge de travail énorme.

2245 Mais ça fait partie des préoccupations de La Financière à l'égard de la notion de respect des bandes riveraines. Et, possiblement que dans la version 2004, on amènera des notions de recommandation auprès de notre clientèle de respecter les bandes riveraines. Mais le Guide contient quand même pas mal d'éléments de recommandations qu'on va déposer à la Commission.

2250

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Madame D'Auteuil, vous avez une deuxième question?

2255

Mme CHANTALE D'AUTEUIL :

2260 Oui. Elle s'adresserait à madame Bolduc qui, malheureusement, nous a quittés. C'était au sujet d'un petit détail sur les devoirs et responsabilités des agronomes, par rapport à l'agroenvironnement. Je suis contente de constater que toutes les entreprises qui vont avoir à faire un PAEF, auront accès à un agronome. Ça, on était un peu inquiet de ça, savoir s'il y en avait suffisamment.

2265 Et puis, comme on le sait, même si dans le Règlement sur les exploitations agricoles, le producteur peut signer son PAEF, je crois que dans le règlement, c'est bien spécifié que pour le suivi du PAEF, ça doit être obligatoirement signé par un agronome. Alors, automatiquement, il va y avoir un agronome qui va être en support aux entreprises d'élevage.

2270 Mais ce que je me demandais au sujet des devoirs, elle a dit que les agronomes avaient la responsabilité de ne pas fermer les yeux, sans aller dans la dénonciation. Mais est-ce qu'il y

2275 a une procédure, par exemple, quand un agronome est demandé sur une ferme pour faire un PAEF, est-ce qu'il doit évaluer aussi les différentes dérogations possibles, à savoir s'il y a eu un boisé qui a été coupé sans permis, des choses comme ça, ou s'il se limite strictement à ce pourquoi il a été demandé, c'est-à-dire faire un plan agroenvironnemental de fertilisation. Est-ce qu'il vérifie aussi l'état des bandes riveraines, l'érosion des sols, des choses comme ça.

2280 Et puis à ce moment-là, la procédure, est-ce qu'il doit en informer l'entreprise, l'agriculteur en premier, et voir à ce que ça soit corrigé ou que la dérogation soit, si vous voulez, annulée, en demandant des permis ou en se régularisant auprès soit du ministère de l'Environnement, de la municipalité.

2285 Et, pour ses responsabilités, est-ce qu'un agronome est responsable, par exemple, comme un ingénieur, des dégâts qu'il pourrait causer ou des pertes monétaires qu'il pourrait causer par rapport à une proposition de changement de pratiques agricoles, par exemple? Est-ce que ça le freine dans sa possibilité de proposer des changements? Peut-être, à cause de sa responsabilité, il va en proposer moins de changements, de modifications de pratiques. C'était ça, la question.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ce qu'on pourra faire, on a pris en note cette question et on va l'adresser directement à madame Bolduc, afin qu'elle puisse y répondre. D'accord?

2295 **Mme CHANTALE D'AUTEUIL :**

Je reviendrai sur le site.

2300 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien. Merci.

2305 **Mme CHANTALE D'AUTEUIL :**

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin?

2310 **M. PIERRE FORTIN :**

Moi, on m'a informé que monsieur Trudelle, qui est présent dans la salle, est habilité à répondre au nom de l'Ordre.

2315 **LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais que la réponse vienne de chez madame Bolduc. Je vous remercie de votre suggestion.

2320 Monsieur Robert Grégoire du Comité de citoyens Saint-Valentin. Il est producteur laitier.

M. ROBERT GRÉGOIRE :

Bonjour, madame la présidente!

2325

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour, monsieur Grégoire!

2330 **M. ROBERT GRÉGOIRE :**

C'est ça, tantôt, vous avez parlé des C.A. qui étaient en attente. Justement, j'étais après essayer de formuler ma question. Ces C.A. là qui étaient en attente, pourquoi...

2335 **LA PRÉSIDENTE :**

Et qui le sont toujours.

M. ROBERT GRÉGOIRE :

2340

Ils le sont toujours. Moi, je parle plutôt des C.A. qui ont été acceptés avant le moratoire, mais que les constructions n'ont pas été commencées. Je me demande la question suivante: pourquoi le ministère de l'Environnement ne soumet pas ces C.A. là à la nouvelle réglementation qui va sortir après le moratoire?

2345

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin?

2350 **M. PIERRE FORTIN :**

C'est que quand l'analyse a été faite de ces dossiers-là, lorsque l'analyse a été faite de ces dossiers-là, l'analyse a été faite en fonction du règlement en place, à ce moment-là. Il s'agissait en l'occurrence du RRPOA. Et, à la minute où un certificat d'autorisation est émis par le ministère, l'entreprise est considérée comme existante.

2360 Ça, ce qui veut dire que avant le mois de juin 2002, une entreprise qui aurait fait une démarche, je ne sais pas, moi, au mois de janvier, elle aurait eu l'acceptation de son certificat au mois de janvier, elle aurait pu décider de construire au mois de décembre cette année. Et, là, on n'aurait pas pu l'en empêcher parce que l'entreprise aurait été considérée comme existante.

LA PRÉSIDENTE :

2365 Et, elle est soumise, donc, cette entreprise qui a obtenu un certificat d'autorisation avant le...

M. PIERRE FORTIN :

2370 Avant le 15 juin 2002.

LA PRÉSIDENTE :

2375 ... 15 juin 2002, cette entreprise, elle est donc soumise au RRPOA et n'est pas soumise au REA.

M. PIERRE FORTIN :

2380 Oui. Pour l'émission du certificat d'autorisation. Si le certificat...

LA PRÉSIDENTE :

2385 D'accord. Mais pour le respect de la réglementation, elle devra respecter les règles du REA?

M. PIERRE FORTIN :

2390 Oui, définitivement. C'était juste au niveau de l'analyse du certificat d'autorisation. Et, là, on parle d'un certificat qui est émis. Si l'entreprise, le certificat n'a pas été autorisé parce que l'analyse était incomplète et que, finalement, le 16 de juin, bien, il arrive le moratoire, donc, c'est évident que c'est la nouvelle réglementation qui s'applique au moment de l'analyse du dossier.

LA PRÉSIDENTE :

2395

En d'autres termes, c'est les strates de 1 600 kilogrammes et moins, entre 1 600 kilogrammes et 3 200, puis au-dessus de 3 200, qui s'appliquent. Mais, en d'autres termes, une entreprise qui a obtenu un certificat d'autorisation antérieurement à l'imposition du moratoire, cette entreprise-là peut se construire, peut s'implanter et elle est soumise à la nouvelle réglementation.

2400

M. PIERRE FORTIN :

Oui, oui, mais...

2405

LA PRÉSIDENTE :

Quant au respect des règles environnementales.

2410

M. PIERRE FORTIN :

Oui. Mais, là, si on parle du moratoire, le moratoire, lui, avait un effet rétroactif au 1er mai.

2415

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Beauchamp.

2420

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est ça, j'ai de la difficulté à comprendre, parce que monsieur dit que son projet était accepté, mais qu'il n'était pas construit encore.

2425

M. ROBERT GRÉGOIRE :

C'est ça. C'est l'entreprise à côté de chez moi qui veut construire une porcherie. Justement, son C.A. a été accepté avant le moratoire, mais il s'en est pas prévalu avant le début du moratoire, autrement dit. Présentement, ça fait un an et demi, il ne s'en est pas encore prévalu.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Donc, ce que je comprends, c'est qu'il y aurait la possibilité de s'implanter.

2435

M. ROBERT GRÉGOIRE :

Oui, c'est ça. Mais la communauté de Saint-Valentin, on a eu une pétition de 75 % qui est contre. Mais, c'est ça, c'est là-dessus que je m'interroge, à me demander pourquoi faire un bureau d'audiences, si sérieux, puis justement les projets qui n'ont pas commencé à être construits, pourquoi le BAPE ne fait pas de pression auprès du ministre Boisclair de justement faire attention à ce que les nouvelles normes soient appliquées dans ces dossiers-là, même s'ils ont été acceptés mais qu'ils n'ont pas commencé à construire.

2440

2445

Autrement dit, le C.A. qui a commencé à construire, lui, il a un droit acquis, puis c'est sûr que c'est dur de faire une nouvelle réglementation. Mais, quand la construction n'est pas commencée, vu qu'il y a un moratoire justement, j'aurais pensé qu'on aurait pu demander au ministre Boisclair de soumettre ces entreprises-là à la nouvelle réglementation qui va sortir à la fin du moratoire.

2450

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

2455

M. PIERRE FORTIN :

Moi, ce que je pourrais vous dire, moi, j'ai donné la grande orientation ou la grande interprétation, puisque je ne suis pas un avocat. Sauf que c'est difficile pour nous d'aller un peu plus loin, compte tenu qu'il y a des entreprises qui ont fait des démarches devant les tribunaux et qu'on peut difficilement commenter en faveur, en défaveur.

2460

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce qui est certain, monsieur Fortin, c'est qu'une entreprise, dès qu'elle a obtenu un certificat d'autorisation, bien, elle a le droit de l'exercer. C'est ça qu'on doit comprendre.

2465

M. PIERRE FORTIN :

Oui. Dès qu'elle a son certificat d'autorisation, même si elle ne construit pas tout de suite, elle est considérée comme existante. Si elle se construit par la suite, elle est soumise à l'application des nouvelles normes du règlement. Mais...

2470

LA PRÉSIDENTE :

2475 Mais elle détient le certificat d'autorisation. Donc, elle a le droit d'aller de l'avant avec le projet.

M. PIERRE FORTIN :

2480 Définitivement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2485 Mais ce projet devra quand même être réajusté si la nouvelle réglementation modifie de quelque façon, je ne peux pas imaginer quoi, mais s'il y a dans le nouveau règlement une prescription qui n'était pas prévue à l'ancien, elle devra se soumettre à cette nouvelle prescription.

M. PIERRE FORTIN :

2490 Par exemple, le 3 mètres; par exemple, l'application de l'abaque; la capacité des sols à recevoir le phosphore; le bilan phosphore; etc. Tout ce qu'on a discuté, là. Ça, l'application, la gestion du règlement, du nouveau règlement REA, l'entreprise est soumise à respecter ces conditions-là. Mais le certificat n'a pas été émis en fonction du REA, même si la construction a eu lieu par la suite. Parce que le certificat d'autorisation, une fois qu'il est émis...

LA PRÉSIDENTE :

2500 Oui, mais, ça, c'est la procédure administrative.

M. PIERRE FORTIN :

2505 ... il est considéré bâti. Pour nous, il est considéré bâti. À la minute où le certificat d'autorisation est émis, il est considéré bâti.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2510 Mais la question de monsieur est justement d'un certificat qui est obtenu, mais la construction n'est pas faite, il y a une résistance sociale, et le monsieur nous demande – et, c'est ça, j'ai de la difficulté à comprendre ce que vous nous demandez – vous nous demandez d'intervenir pour...

M. ROBERT GRÉGOIRE :

2515 Pas d'intervenir, non. Mais c'est simplement, moi, mon idée, c'est que je me disais
que le BAPE pourrait faire des -- soumettre au ministre, justement cette idée-là précise de ces
C.A. là qui ont été acceptés, de continuer de les faire attendre, autrement dit, puis de les faire
mettre sous les nouvelles normes que le BAPE va sortir comme nouvelle réglementation.
Autrement dit, que le BAPE dise au ministre que c'est une discussion qui est importante et
2520 sérieuse, puis que c'est ça, les citoyens aimeraient que ce soit appliqué dans les C.A. où ce que
la construction a pas été commencée.

LA PRÉSIDENTE :

2525 En tout cas, le ministre vient de vous entendre.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2530 Il y a beaucoup de gens qui nous ont soulevé des cas semblables dans d'autres régions,
des particularités d'application du moratoire et des inconvénients ou des anomalies qui peuvent
surgir. Ce n'est pas dans la coutume du BAPE d'intervenir dans le cours de son mandat. On a
une espèce de devoir, nous autres, de réserve là-dessus, puis on ne le fait pas.

2535 Mais, comme dit madame la présidente, de l'instant où vous nous le dites en audience,
c'est transcrit, ça devient une parole publique que le représentant du ministère a entendue, lui
aussi, et qui va se charger de répéter sans doute aux personnes compétentes et intéressées.
Je ne sais pas si on peut aller plus loin. Vous pourrez peut-être aller plus loin quand on arrivera
au temps du mémoire, de nous faire de manière précise des propositions que la Commission
pourrait retenir au niveau de son rapport ensuite.

2540

LA PRÉSIDENTE :

2545 Moi, j'aurais une question pour monsieur Fortin. Est-ce qu'il y en a plusieurs dossiers,
plusieurs C.A. comme ça qui ont été autorisés, et peut-être qu'on pourrait avoir une information
pour la région, qui ont été autorisés mais qui n'ont pas été encore mis à exécution?

M. PIERRE FORTIN :

2550 Non, on n'a pas cette information-là. C'est le même système d'information dont je vous
parlais quand j'ai commenté le nombre de porcs-places, qu'on ne compilait pas de façon -- et,
on n'a aucune indication, à moins d'avoir fait une inspection pour voir si le bâtiment est construit
et, etc.

2555 Par contre, dans le cas particulier qui est ici, monsieur Boisvenu peut commenter, dans
le sens que c'est un dossier qui est à l'étude, parce qu'il y a eu des faits nouveaux. Donc, il est
déjà présentement à l'étude. On ne peut pas aller beaucoup plus loin.

LA PRÉSIDENTE :

2560 Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2565 Vous avez une question, madame la présidente? On va répondre.

LA PRÉSIDENTE :

2570 Ma question était la suivante: est-ce qu'on est en mesure de connaître le nombre de C.A. autorisés mais qui n'ont pas encore été mis à exécution?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Je pensais que c'était une question qui était plus liée à la demande du citoyen.

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

Non.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2580 C'est la même réponse que monsieur Fortin. C'est non. Il faudrait, dans le fond, tout prendre nos C.A. qu'on a émis au cours des deux, trois dernières années, appeler chaque producteur et leur demander: *Est-ce que vous avez construit?+

2585 **LA PRÉSIDENTE :**

2590 Mais, si j'ai bien compris, vous allez toujours sur place, une fois que les travaux sont faits, pour vérifier si, bon, la fosse est étanche. Donc, vous n'êtes pas en mesure de faire une adéquation entre les inspections que vous avez faites après construction et le nombre de C.A. autorisés?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2595 Les visites qu'on va appeler postchantier, donc après que les chantiers sont terminés, ça varie d'une région à l'autre, dépendamment des priorités qu'on se donne au niveau du contrôle. Ici, en région, c'est environ entre 10 et 15 % des établissements qu'on visite après chantier. Donc, c'est ceux, dans le fond, qui sont plus susceptibles de nuire ou plus susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement qu'on va effectivement suivre de très près.

2600 Dans le présent cas, comme vous voyez, on ne l'a pas fait. Si vous voulez que j'élabore un peu plus pour satisfaire la réponse du citoyen?

LA PRÉSIDENTE :

2605 Mais vous êtes à étudier ce dossier?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2610 Effectivement. J'ai rencontré le citoyen ce matin, sa dame, et la demande, effectivement, nous est parvenue. On a des faits nouveaux à analyser. À savoir si ces faits-là vont venir modifier la demande du certificat, il se peut. Si, oui, on va demander au producteur de faire une nouvelle demande...

LA PRÉSIDENTE :

2615 Donc, il tombe sous le couvert du moratoire.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2620 ... en fonction d'une modification, dans le fond. Il faut bien comprendre qu'on est ici devant une demande de révocation, et une révocation, c'est le ministre qui la fait. Et, il faut amener des faits suffisamment étoffés au ministre pour retirer un droit à un citoyen qu'il a légalement et vraiment obtenu de façon honnête.

2625 Donc, on est devant un dossier qui peut prendre du temps et, moi, j'ai assuré les gens que je vais le suivre de très près au cours des prochaines semaines.

LA PRÉSIDENTE :

2630 Parfait. Mais on n'ira pas plus loin dans ce dossier.
Monsieur Marquis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2635 Est-ce qu'il y a un temps pour utiliser son droit avec un C.A. ou si c'est illimité?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2640 C'est-à-dire que le ministre a le pouvoir, si le C.A. n'est pas utilisé dans les douze mois
précédant son émission, a le pouvoir de le révoquer. Mais ce pouvoir-là doit être attaché à des
conditions, qui font en sorte que lors de l'émission initiale du certificat, ces conditions font en
sorte que nos connaissances font en sorte que l'évolution du risque a tellement changé, qu'il faut
le révoquer. Donc, il faut amener au ministre des informations suffisantes pour dire à ce citoyen
ou à cette entreprise-là: *Je te retire un droit que je t'ai accordé, il y a un an et demi.+

2645

Donc, vous comprendrez qu'il faut travailler le dossier sur une base objective et sur une
base aussi de preuve hors de tout doute.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2650

Et, en dehors de ça, il n'y a pas de date, il n'y a pas d'année que si ça fait, je ne sais
pas, cinq ans que le gars a demandé son certificat, puis qu'il ne l'a pas réalisé, il a encore le
droit de le faire.

2655

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

On l'avait dans les anciens règlements, mais depuis le RRPOA, notamment, cette
clause-là ou cet article-là a été retiré.

2660

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2665

C'est bien. Vous avez une deuxième question, monsieur?

M. ROBERT GRÉGOIRE :

2670

Peut-être une question pour monsieur Boisvenu, justement. C'est peut-être plus côté
d'une infrastructure, comment est-ce que ça fonctionne précisément. Quand le dossier est en
étude, comme ça, même si le promoteur a tous ses permis, mettons la municipalité donne le
permis de construction, ils ne peuvent plus le retenir à cause du légal, est-ce que le promoteur
peut construire, même si le dossier est en étude après une plainte d'un citoyen, comme ça?

2675

LA PRÉSIDENTE :

2680 En d'autres termes, une fois que le détenteur du certificat d'autorisation -- de toute façon, pour lui donner son certificat d'autorisation, ça lui prenait déjà un permis de construction et autre, là. Vous avez bien compris la question?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

2685 J'ai très bien compris.

LA PRÉSIDENTE :

Ça va.

2690 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

2695 J'avais l'oreille droite qui vous écoutait et celle de gauche qui écoutait mon collègue. Un certificat d'autorisation est toujours légal, lorsqu'il est à exécuter, s'il n'y a pas eu de modification aux prescriptions originales.

Donc, si le promoteur actuel construit son établissement agricole dans les mêmes paramètres décrits au certificat d'autorisation, notion de distance, grandeur, nombre d'unités animales, demain, on ne peut rien faire. Il a le pouvoir même.

2700 Par contre, si après construction, il y a une visite postconstruction qui est faite, et on s'aperçoit qu'il y a irrégularité par rapport au certificat, il est sujet à être révoqué.

2705 Par contre, si le promoteur actuel -- un exemple -- il y a trois bâtiments, il voudrait en construire deux, donc on vient modifier le projet, ou il y a deux bâtiments et il veut en rajouter un troisième, il faut qu'il fasse une nouvelle demande. Et, à ce moment-là, l'analyse est reprise.

2710 Dans le cas présent, le promoteur ne nous a pas déposé de nouvelle demande. Donc, on fonctionne toujours en fonction de son ancienne demande d'il y a un an et demi, et en fonction de l'information non officielle qu'on reçoit du milieu en disant que le projet peut être modifié.

2715 Donc, tant et aussi longtemps que le promoteur actuel n'a pas signifié au ministère son intention d'exécuter son certificat original ou de le modifier, nous, dans le fond, on ne peut pas bouger.

M. ROBERT GRÉGOIRE :

Même si le dossier est en étude, il peut construire quand même demain matin.

2720 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce que je comprends, monsieur, c'est qu'il peut construire en autant qu'il respecte ce qui était prévu au certificat d'autorisation qu'il a obtenu.

2725 **M. ROBERT GRÉGOIRE :**

Même si le dossier est en étude à cause d'une plainte, ça dérange pas sa construction, autrement dit. C'est ça.

2730 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il respecte son certificat d'autorisation.

M. ROBERT GRÉGOIRE :

2735

Très bien. Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

2740

C'est ce que l'on retient de l'échange avec monsieur Boisvenu.

M. ROBERT GRÉGOIRE :

2745

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Grégoire.

Monsieur Jean-Rémi Surprenant du Comité de citoyens Saint-Valentin.

2750

Madame Sylvie Deschamps, qui est productrice biologique de Saint-Valentin. Bonjour, madame Deschamps!

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

2755

Bonjour, madame! Je suis déjà venue dans une séance antérieure pour parler de la situation de nos vaches qui étaient mortes pour un mélange de ration. Aujourd'hui, j'aborde le côté agrotouristique, récréotouristique qui se passe dans notre région.

2760 Je vais lire un peu ce qui se passe à Saint-Valentin. Tout le monde peut avoir entendu parler de Saint-Valentin pour la promotion de l'amour qui se fait de manière internationale dans notre village. On reçoit des gens de beaucoup de pays. On est en relation avec la France, l'Autriche et également le Japon.

2765 Alors, je vous lis ce qu'il en est. On est de plus en plus connu provincielement. La Route Verte passe là où l'intégrateur veut bâtir la porcherie, 500 mètres derrière chez monsieur Grégoire, qui sont établis depuis deux générations. Les vents dominants soufflent dans la cour de chez monsieur Grégoire, où il y a sa mère qui demeure là, il y a sa soeur qui vient d'être opérée pour greffe rénale. Et, on a aussi le Fort Lennox qui est tout près et plusieurs marinas, étant donné qu'on est sur le bord du Richelieu. Il y a 50 000 visiteurs par année qui visitent le
2770 Fort Lennox.

2775 Ensuite de ça, on se retrouve avec, comme situation, la Route Verte qui a été subventionnée par le gouvernement du Québec pour être établie à travers la province. Et, on a Les fraisières Hébert, des producteurs agricoles, tout comme monsieur est producteur laitier, qui exercent un nouveau créneau, un créneau qui veut développer une mistelle et aussi des vins qu'on va produire chez nous.

2780 Moi, je suis productrice biologique dans la région. Je sais l'impact des lisiers sur la nappe phréatique. On est au courant de tout ça. On sait que vous allez prendre des décisions en fonction de toute cette étude, que c'est beaucoup de données.

2785 Et puis si la réglementation change, puis que notre gouvernement décide de promouvoir l'élevage des cochons sur de la paille, est-ce que la nouvelle porcherie qui va se construire derrière va être soumise à cette réglementation-là d'élevage sur paille.

2790 Et, tout ça, je me demande, que veut faire le gouvernement en industrialisant ainsi nos campagnes? Sommes-nous en train d'étouffer la créativité de la collectivité rurale, une collectivité qui veut survivre, puis qui travaille pour une alimentation adéquate pour sa population?

LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame, votre question.

2795 **Mme SYLVIE DESCHAMPS :**

C'est beaucoup de questions. La première.

LA PRÉSIDENTE :

2800

Oui.

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

2805

Que veut faire le gouvernement en industrialisant ainsi nos campagnes? Première question.

LA PRÉSIDENTE :

2810

Vous faites une affirmation, là.

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

2815

O.K. Je vais poser une autre question. Sommes-nous en train d'étouffer la créativité de nos collectivités rurales? De tous ces producteurs-là qui sont établis depuis deux générations, trois générations?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2820

La question que vous posez, on peut effectivement aller voir là-dessus, ça va être monsieur Nadeau qui va me recevoir. C'est parce que c'est important. Le milieu rural est plus large que le milieu strictement agricole, bon. D'une part.

2825

D'autre part, il y a des tendances lourdes dans le milieu agricole qui vont dans le sens d'une productivité accrue, d'une forme d'industrialisation, mais le milieu rural a aussi d'autres vocations.

2830

Premièrement, il y a un débat dans le milieu agricole lui-même sur les filières, madame est de la filière biologique, par exemple. Et, il y a aussi les autres éléments du milieu rural. Vous avez évoqué une route donnée, Fort Lennox, de l'agrotourisme. Il y a, si ma mémoire est bonne, dans le village d'à côté, des vignobles. Il y a des campings, etc.

2835

Alors, comment se fait l'intégration, le respect de ces autres vocations par rapport à une pression agricole d'un certain type?

M. JEAN NADEAU :

2840

Merci, madame la présidente. En fait, relativement au cas qui nous est présenté cet après-midi, je ferais la distinction entre, d'une part, l'état de la réglementation municipale et, par ailleurs, la planification de l'aménagement du territoire.

Ce que je comprends de la situation, c'est qu'on est en présence d'une entreprise qui est encore virtuelle, mais qui a fait l'objet d'un certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement.

2845

Dans la démarche d'émission du certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement, il y a un volet qui est celui -- en fait, c'est une obligation que le producteur doit respecter, à savoir, obtenir de la part de la municipalité une attestation de conformité à la réglementation municipale.

2850

Donc, ce que je comprends, étant donné que le C.A. a été émis, c'est que le projet était conforme à la réglementation municipale. On pense, à ce moment-là, que la municipalité, au moment où elle a fait sa réglementation, elle a considéré qu'on était en zone agricole. Elle n'a peut-être pas pris en considération les autres types d'usages qui existaient ou qui n'existaient pas au moment de la réalisation de sa réglementation.

2855

Bon, ceci étant dit, on vient de voir l'état de la réglementation. On a parlé à quelques reprises, effectivement, de l'aspect plus planification, auquel cas, effectivement dans le cadre de la révision d'un schéma d'aménagement, la MRC peut faire valoir les éléments de son territoire qui sont particuliers en termes d'équipements récréotouristiques ou en termes de vocation récréotouristique, que ce soit des équipements linéaires ou ponctuels et, à ce moment-là, à l'égard de ces usages-là -- j'ai donné aussi l'exemple, hier, de la concentration de vignobles à Dunham -- on peut, à ce moment-là, à partir de ces cas particuliers là, proposer des mesures qui peuvent, par exemple, déterminer des distances séparatrices plus grandes pour assurer une meilleure cohabitation entre les usages agricoles et récréotouristiques dans ce cas-là ou, encore, sur la base d'une concentration, par exemple -- l'exemple de Dunham -- interdire certains usages agricoles dans certaines parties du territoire sur la base des justifications appropriées.

2860

2865

2870

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Si je comprends bien, madame Deschamps, dans Saint-Valentin -- ça m'a fait plaisir que vous rappeliez que c'est la capitale de l'amour -- il me semble qu'on peut aller oblitérer ses lettres, ses timbres, au mois de février, à partir de chez vous...

2875

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

Oui.

2880

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... de la capitale de l'amour, si ma mémoire est bonne.

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

2885

On reçoit au-delà de 6 000 actuellement envois par année.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2890

Bon!

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

2895

Et puis dans cette optique-là, je n'ai rien contre une agriculture saine. Je suis productrice agricole.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2900

Mais y a-t-il un zonage à Saint-Valentin?

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

Mais industriel, il y a autre chose.

2905

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Y a-t-il un zonage à Saint-Valentin, dans cette partie-là du village, qui permettrait d'interdire ce type de développement, quitte à ce qu'il soit fait ailleurs dans Saint-Valentin?

2910

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

Vous abordez des questions, je suis citoyenne, puis je n'ai pas participé au zonage. Je sais qu'il y a des zonages, mais je sais que monsieur Gibeault est très compétent, puis je trouve que les lois sont distribuées à droite et à gauche.

2915

Comme, là, aujourd'hui, on a appris que les odeurs étaient gérées par notre municipalité et, aussi, les vents. Alors qu'on ne nous avait jamais informés de ça avant. Puis je ne suis même pas au courant si nos conseillers sont au courant de ça.

2920

Et, il arrive sur leur table des permis accordés puis ils n'ont jamais entendu parler de rien. Alors, il y a quelque chose au niveau de la loi qui ne fonctionne pas, parce que c'est distribué au niveau provincial, au niveau municipal. On change ça en 2001. On change ça en 2003.

2925

À un moment donné, les conseillers ne peuvent pas tout savoir, parce qu'ils sont agriculteurs, ils sont premiers répondants, ils sont pompiers, ils construisent une société. Et, à quelque part, on se laisse mener par des lois qui sont déplacées d'un palier de gouvernement à un autre. Puis, ça, je pense que c'est une mission du BAPE d'éclaircir ça, ce qui se passe,

2930 puis que nos conseillers se retrouvent un permis accordé, alors que la majorité ne sont pas d'accord pour.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2935 C'est ce qu'on fait. C'est ce qu'on essaie...

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

2940 Puis au gouvernement, ils disent la même chose. Ils disent: *Ah! Mais, nous autres, la loi, elle dit ça, elle dit ça, elle dit ça. Il respecte tout ce qu'on a à dire.+ Alors, je vous laisse aller. Excusez-moi. Je m'emporte des fois.

LA PRÉSIDENTE :

2945 Alors, c'est mon rôle de calmer. C'est justement, madame, le but d'une consultation publique. Quand la Commission se déplace d'une région à l'autre et d'une ville à l'autre, elle entend des cas qui nous sont présentés par des citoyens, ou les citoyens ont eux-mêmes un questionnement qui vient enrichir le questionnement de la Commission.

2950 Et, souvent, il y a des citoyens qui disent: *On n'a pas de réponse à nos questions.+ Mais, dans le fond, leurs questions soulèvent un vide et ce vide soulève un questionnement pour la Commission. Ce qui fait que c'est un exercice qui est intéressant au bout du compte, quand on fait le bilan de tout ça, puis on peut arriver à faire des recommandations intéressantes au gouvernement.

2955 **Mme SYLVIE DESCHAMPS :**

2960 Une chose que je voudrais vous suggérer. J'aimerais que toutes ces remises en question là soient plus publicisées, qu'on en parle dans *La Presse*, dans *Le Devoir*. C'est une question de société.

LA PRÉSIDENTE :

Il faut que les journalistes soient là.

2965 **Mme SYLVIE DESCHAMPS :**

Oui. Des fois, on peut les appeler, puis insister. J'ai une autre question. Après avoir subventionné les fosses pour qu'on gère les fumiers sous forme liquide, maintenant, on voudrait subventionner une deuxième fois pour en extraire l'eau. Qui gagne et qui perd à ce jeu?

2970

LA PRÉSIDENTE :

Madame Brassard, vous venez de gagner la question.

2975 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Merci, madame la présidente. Je vais essayer d'avoir l'éloquence de monsieur Sanfaçon. Je pense qu'il y a des programmes, comme le programme Prime Vert, le programme visait à aider les producteurs à avoir des fosses étanches, pour les gens qui étaient là avant le 1er avril 93. Les problématiques qui sont soulevées depuis quelque temps ont fait aussi en sorte qu'il y a des subventions via le programme Prime Vert, qui veulent supporter le développement de techniques, via les vitrines technologiques et tout ça. C'est ce que, moi, je peux répondre à ça, pour l'instant.

2980

2985 Qui va perdre? Qui va gagner? J'espère que tout le monde va gagner et que l'environnement ne s'en portera que mieux.

LA PRÉSIDENTE :

2990 En fait, madame, ce qu'elle soulève, c'est qu'en ayant des programmes comme ceux-là, est-ce qu'on ne vient pas encourager justement la progression d'un type de production au détriment d'autres? Est-ce que le programme Prime Vert, par exemple, est-ce qu'il exclut d'office, je ne sais pas, moi, l'entreposage de fumier solide?

2990

2995 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Non, pas du tout.

LA PRÉSIDENTE :

3000

Pas du tout.

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

3005 Les dernières années, la production porcine était déjà avec des structures étanches, et monsieur Sanfaçon le mentionnait dans ses présentations dans plusieurs régions que c'est maintenant des structures d'entreposage de fumier solide qui sont construites, qui sont subventionnées dans les dernières années.

3010 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

3015 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

3020 La question de madame est plus pernicieuse que ça, un petit peu, et on va la rendre aussi méchante qu'on peut. Au fond, est-ce qu'à une certaine étape de notre logique, les fosses septiques, on s'est en allé sur du liquide et on a subventionné des fosses de rétention, mais, finalement, on n'y parvient pas parce que ça a fini par encourager de la production sans sol. Et, est-ce que ça n'amène pas maintenant à subventionner des technologies de traitement du fumier, de sorte qu'on est pris dans un engrenage qui nous fait passer d'une étape à une autre étape. Je pense que c'est un peu ça le fond de sa question.

3025 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Le choix au départ, monsieur Beauchamp, d'être sur gestion liquide, ce n'est pas le ministère qui le fait.

3030 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ce n'est pas le ministère.

3035 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

C'est les producteurs quand ils prennent la décision. Ils font le choix.

3040 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais les producteurs ont réussi à convaincre le ministère ensuite de les aider, dans ce sens-là.

3045 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Je vous ferai remarquer que les entreprises porcines qui démarrent ne sont pas subventionnées par le programme Prime Vert à ce niveau-là. Et, elles prennent cette décision-là en assumant la totalité des coûts de construction de leur fosse.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3050 Mais le ministère a cru bon, de sa part, développer, investir et développer dans des vitrines technologiques pour trouver de nouveaux modes de traitement.

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

3055 Oui. Ça fait partie, j'imagine, d'une approche de développement durable qui doit sûrement adresser une multitude de solutions à des problématiques et ne pas nécessairement privilégier une seulement. C'est des solutions qui sont développées, que nous, on peut encourager. Mais je n'ai pas encore entendu ou vu le ministère prôner un traitement en particulier.

3060

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais vous n'avez pas de vitrine technologique dans le domaine, par exemple, des fumiers sur paille ou sur support solide.

3065

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Dans les vitrines, on m'informe qu'il y a du fumier solide, aussi, qui est démontré. Il y a aussi du support au compostage via le programme. Alors, je pense qu'on essaie d'être varié.

3070

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien. Merci.

3075

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Monsieur Boutin a peut-être des éléments qui pourraient vous être utiles.

M. GÉRARD BOUTIN :

3080

Madame la présidente, je pourrais peut-être ajouter que, ici-même à Saint-Hyacinthe, l'Institut de technologie agroalimentaire a mis en place une vitrine de plate-forme de compostage pour la ferme Maskita. C'est tout récent. Ça remonte à l'automne, début de l'automne et c'est une vitrine qui est ouverte au public. C'est un geste concret par lequel on a voulu quand même aussi démontrer la faisabilité de compostage de fumier de bovin.

3085

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

3090 Est-ce que je peux -- ça m'a développé une question. Est-ce qu'on peut savoir combien de millions sont dans le fumier solide, comparativement au nombre de millions qui sont investis en fumier liquide?

LA PRÉSIDENTE :

3095 Dans la subvention...

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

3100 Oui. Dans la subvention accordée.

LA PRÉSIDENTE :

... qui est donnée pour le traitement. Madame Brassard?

3105 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Je veux juste bien comprendre la question. Au niveau du programme Prime Vert, on veut savoir...

3110 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce qui est investi dans le traitement, dans le volet traitement. Qu'est-ce qui est investi pour les fumiers solides versus le traitement des lisiers.

3115 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Je vais vérifier si on peut vous donner une réponse. Il faut faire quelques recherches, mais on va vous revenir là-dessus.

3120 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.
Allez-vous être ici ce soir, madame?

3125 **Mme SYLVIE DESCHAMPS :**

Non, c'est impossible. On rencontre notre conseil municipal. C'est du temps complet.

LA PRÉSIDENTE :

3130

D'accord. Madame, peut-être que d'ici à ce qu'on ajourne, on aura l'information.

Mme SYLVIE DESCHAMPS :

3135

Oui? Bien, je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame.

3140

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, bonne chance au conseil.

3145

LA PRÉSIDENTE :

J'aimerais poser une question, moi, à la suite de la première question de madame. Ça en a éveillé une. Et, je la poserais à monsieur Nadeau. Dans la mesure où on a un certificat d'autorisation qui est accordé à une entreprise, d'accord, que l'entreprise n'a toujours pas construit, mis à exécution son certificat d'autorisation, et qu'il y a un nouveau schéma d'aménagement qui est adopté et qui vient modifier les choses de telle sorte que ça ne serait pas permis de construire le type d'entreprise qui a été autorisée préalablement, qu'est-ce qui arrive?

3150

M. JEAN NADEAU :

3155

Bien, d'abord, madame la présidente, il y a peut-être une précision à apporter. Si le schéma d'aménagement est modifié et puis qu'il interdit, par exemple, un tel type d'élevage, il faut voir que le schéma, lui, c'est un document de planification. Il n'est pas opposable aux citoyens. Il va falloir, à la suite, par exemple, de la modification ou de la révision du schéma, que la municipalité modifie sa réglementation. Dans le cas d'une modification d'un schéma, elle a six mois pour faire la modification. Dans le cas d'une révision, elle a deux ans pour se conformer au contenu du schéma d'aménagement.

3160

3165

Bon, ceci étant dit, si, par exemple, la municipalité modifiait sa réglementation en cours de route ou à la suite de l'émission du certificat d'autorisation, par exemple, par le ministère de l'Environnement, si la municipalité modifiait sa réglementation pour interdire l'usage, étant donné qu'elle s'est déjà commise auparavant, qu'elle a donné une attestation de conformité au projet, à ce moment-là, le producteur, si on lui refusait son permis de construction, pourrait demander l'intervention de la Cour pour obtenir un mandamus, obligeant la municipalité à émettre le permis de construction.

3170

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3175 Madame Huguette St-Germain, qui est citoyenne. Bonjour!

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

3180 Bonjour! Il y a un peu plus d'un an, je ne savais pas ce que c'était que des intégrateurs et l'intégration. Depuis ce temps, j'ai lu beaucoup de choses sur le sujet, mais lu, vous savez, pas comme une spécialiste, mais comme ce qu'on peut entendre.

3185 J'aimerais que la Commission aujourd'hui se penche sur ces questions-là: est-ce qu'on pourrait me donner de l'information sur le rôle et la place qu'occupent les intégrateurs dans le développement de la production porcine?

Quelle sorte d'influence ont-ils sur toutes les instances qui sont en lien avec le développement de la production porcine?

3190 Quels sont les impacts actuels et, si possible, prévoir les impacts futurs de l'intégration en production porcine? Et, je dirais les impacts sur les producteurs indépendants qui se plaignent de l'intégration.

3195 Et, si possible, j'aimerais que cette réponse me soit donnée sous l'angle de la Politique nationale de la ruralité dont on vient de faire allusion, d'ailleurs, avec beaucoup de -- j'étais contente d'entendre ça, parce qu'il y a la ruralité. La ruralité, c'est aussi l'agricole et c'est aussi le monde rural, et occupation dynamique du territoire suppose que les ruraux se prennent en main et amènent aussi un développement économique autre que la grande production porcine qui veut s'étaler un peu partout. S'il vous plaît.

3200 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, madame, on va commencer par étape et si jamais j'ai oublié de mentionner certains de vos points, vous me le direz.

3205 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3210 D'accord? Alors, la première partie de votre question, c'était le rôle et la place qu'occupent les intégrateurs dans la production porcine.

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

3215 Merci, madame la présidente. Je pense que ça serait profitable pour madame de consulter la conférence de monsieur Lacroix, le représentant de l'AQINAC, qu'il avait donnée

jeudi 7 novembre à Montréal, où il exprimait le rôle, les principaux mandats, le nombre de membres et ce qu'ils faisaient exactement en termes de production pour les intégrateurs qui étaient dans l'AQINAC, les producteurs qui faisaient partie de ça. Je pense qu'elle aurait des informations très pertinentes.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

O.K. Ça, c'est l'élément statistique.

LA PRÉSIDENTE :

Ensuite, le deuxième point, c'était le rôle que jouent les intégrateurs ou la place qu'ils occupent.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

Oui, leur influence sur les différentes instances. C'est que j'ai l'impression, bon, par exemple, sur La Financière agricole, bon, ce que j'entends, là, je ne juge pas, mais j'entends, par exemple, qu'on dit que l'argent du gouvernement s'en va chez ces gens-là, parce que leur chiffre d'affaires, c'est le chiffre d'affaires le plus important. Et, la bataille que l'on voit actuellement, je dirais la désharmonie sociale, est beaucoup liée à ce genre de producteurs qui achètent, qui font monter les terres. Dans le fond, c'est tous ces impacts-là que j'aimerais connaître aussi, ou enfin que l'on connaisse un peu mieux pour voir au développement durable sur la production porcine, entre autres, parce que c'est là que ça se passe.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, j'irais du côté de monsieur Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce vrai que les intégrateurs ont plus de place à La Financière agricole?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Il faut distinguer quand même. À La Financière, il y a différents produits, différents programmes. Prenons d'abord le financement. Pour être accessible à du financement, il y a des limites au niveau du prêt possible, qui est d'un maximum de 2 M\$ par entreprise. La Financière a environ 60 % du financement agricole autorisé au Québec. Il y a d'autres partenaires et il y a d'autres acteurs dans le domaine du financement que sont Financement

agricole Canada et, directement, les banques et les Caisses populaires qui peuvent intervenir directement dans le financement.

3265 Alors, pour revenir au financement, il y a des critères d'admissibilité dont celui, le principal, c'est qu'au moins 60 % des intérêts doivent être détenus par ceux ou celles qui exploitent l'entreprise.

3270 Par rapport à une relation contractuelle, les fameux intégrateurs versus les entreprises dites intégrées dans le vocabulaire, ce qu'on observe, nous, souvent, les clients dans ce créneau-là qu'on finance, c'est les intégrés, en fait les entreprises qui choisissent de faire affaire avec une entreprise plus importante pour différentes raisons. Ça devient un choix d'entrepreneur de réaliser à contrat des élevages ou des engraissements de porcs. D'autres le font à leur compte. Quand on analyse un dossier, on tient compte, à ce moment-là, de l'encadrement, de la capacité financière de l'entreprise, ça devient un choix au niveau sécurité.

3275 Ça fait qu'au niveau du financement, ça devient une limite, de sorte que l'accessibilité aux programmes de financement aux très grandes entreprises, on n'est pas dans les acteurs importants, parce que nos limites font en sorte que ces entreprises-là ne peuvent se qualifier à nos programmes.

3280 Par rapport au programme d'assurance-stabilisation, le programme d'assurance-stabilisation est un programme qui est un programme universel, comme on expliquait hier après-midi, qui est accessible à toute entreprise agricole. Et la base du programme fait en sorte qu'on assure un revenu par rapport au produit mis en marché. Donc, c'est le propriétaire du porc qui bénéficie du programme d'assurance-stabilisation. On estime que c'est environ 40 % des porcs mis en marché qui appartiennent à ces grandes structures-là qui sont faites sous intégration.

3290 Si on se rappelle les chiffres de monsieur Lacroix, il mentionnait que sur environ 1 000 entreprises qui sont dans le réseau, 750 sont des fermes indépendantes ou des intégrées et les 250 font partie des infrastructures qui appartiennent directement à ces grandes entreprises-là, qu'on peut qualifier de grandes. Alors, on ne partira pas le débat sur la notion de taille d'entreprise. Mais le programme d'assurance-stabilisation est davantage basé sur la notion du revenu, du salaire de l'ouvrier spécialisé pour une structure de taille X, dont on a parlé hier. Et madame, je pense, était présente à la discussion qu'on a eue ensemble.

3300 Comme c'est un régime universel, à ce moment-là, il est accessible à toute entreprise qui met en marché des porcs, que ce soit directement produit ou produit à contrat dans un site d'élevage qui est détenu par un agriculteur ou une agricultrice ou une famille d'agriculteurs. La notion de programme universel fait en sorte que, effectivement, il y a peut-être des entreprises de grande taille qui bénéficient de ces sommes-là.

3305 Un autre aspect, qui est quand même le fait que c'est un programme universel qui assure un revenu stabilisé, ça permet aux producteurs et productrices qui sont en lien avec ces entreprises-là d'avoir des contrats qui sont clairs, avec des tarifs qui sont établis d'avance et

avec des primes qui permettent à ce moment-là d'améliorer le revenu de l'entreprise qui fait l'élevage.

3310 Si on n'avait pas de programmes de stabilisation qui ne permettent pas de prévenir les prix, est-ce que le contrat serait aussi intéressant, où on pourrait avoir une certaine stabilité pour l'entreprise qui choisit d'utiliser ce créneau-là pour faire de la production porcine? Il faudrait faire une analyse économique et, à ce moment-là, on pourrait se référer à l'étude de monsieur Morisset, ses commentaires qu'il nous avait livrés sur l'effet des programmes de stabilisation sur les prix d'accessibilité au marché.

3315

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3320 Depuis les derniers dix ans, est-ce que la proportion d'intégrateurs, c'est-à-dire le poids des intégrateurs dans l'ensemble des producteurs, en parlant de quantité de produits, est-ce que la place des intégrateurs est plus considérable, est en train d'augmenter depuis dix ans?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3325 Je n'ai pas les chiffres sous les yeux. Je pourrais faire un appel et probablement que, ce soir, je pourrais vous revenir là-dessus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3330 Mais sans chiffres?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3335 De par mon expérience, qui n'est pas issue du secteur des assurances à l'époque, avant la fusion, je ne serais pas en mesure de répondre, mais je peux vérifier auprès de collègues s'ils ont une idée. Mais on pourrait vous revenir avec cette question-là, avec une orientation, mais je ne peux pas vous répondre sur le vif là-dessus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3340 Vous ne pouvez pas me dire s'il y en a plus maintenant qu'il y en avait il y a dix ans, si leur poids est plus lourd dans l'entreprise.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3345 Il se fait plus de porcs, mais est-ce que le poids des intégrateurs est plus grand aujourd'hui qu'il l'était, il y a dix ans, je ne le sais pas. Je vais le vérifier et je vous reviens en termes de...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3350 Très bien.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

3355 Il n'y a peut-être pas de chiffres précis, mais quand on regarde le territoire et on regarde ce qui se développe dans l'ouest de la Montérégie, par exemple, bien, c'est sous intégration.

3360 Et d'après monsieur Pouliot lui-même dans *La Terre de chez nous*, le fait que la production porcine soit à peu près, disons, moitiéXmoitié, là, tu sais, 45 %X50 % ou 50 %, je ne sais pas, mais à peu près moitiéXmoitié, selon lui, ça pose problème. Mais c'est un mal nécessaire, ils ne peuvent pas rien faire.

3365 Alors, moi, l'inquiétude que j'ai, c'est l'inquiétude par rapport à quand on parle de développement porcin au Québec, des producteurs, de la production porcine, bien, je me dis qu'il faudrait peut-être jeter lumière sur ça.

3370 Et puis quand on parle de ferme familiale et que l'on veut justement mettre à l'honneur ce type -- parce que, évidemment, le contrôle se ferait naturellement si la ferme était familiale, mais quand elle est sous intégration, évidemment il y a perte de contrôle très, très vite et puis on dit que l'augmentation des terres, c'est beaucoup lié à ça, et tous les problèmes que l'on a vus sur le territoire. Alors, j'aimerais que la Commission se penche là-dessus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3375 Juste pour vous dire X excusez-moi, madame la présidente X ça fait peut-être 25, 30 fois qu'on aborde cette question-là de différentes manières dans l'audience, depuis notre quarantaine de sessions de travail qu'on fait. Donc, il y a beaucoup d'informations disséminées dans les différentes rencontres qu'on a eues. Donc, ça doit faire, rendu à quarante sessions, à peu près 4 000 pages de transcription. Alors, c'est éclaté un peu partout.

3380

3385 Le problème que nous avons et que vous ressentez, c'est que là, on a des experts du
gouvernement, mais de différents ministères avec des différentes responsabilités sectorialisées,
de sorte qu'il y a une certaine difficulté d'aller chercher le regard que, vous, vous voulez avoir,
qui est le regard global et synthétique pour juger du poids ou d'une tendance d'une entreprise ou
d'une industrie. Mais c'est clair que la préoccupation que vous avez, elle est portée dans
l'audience par de nombreuses personnes qui sont venues poser des questions morceau par
morceau, et le portrait est en train de se faire. Maintenant, vous, vous ne le voyez pas parce
que vous venez à une ou deux sessions. Mais là, avec la masse d'informations qu'on est en
train d'aller chercher, on est en train de le voir apparaître.

3390 Quand vous avez parlé de monsieur Pouliot, il y a quelqu'un en arrière dont les oreilles
ont rougi. Je pense qu'il est là derrière vous, madame.

3395 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

Bien, c'est que j'ai lu ça dans *La Terre de chez nous*. Je peux sortir l'article. Je ne l'ai
pas dit au hasard, vous savez. Je ne me permettrais pas ça.

3400 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous dirais aussi, madame St-Germain, que la personne qui est devant vous a elle-
même demandé à monsieur Lacroix, lors de la séance thématique, de nous faire un portrait de
la progression des membres de son association et on n'a toujours pas eu la réponse. Mais
soyez sans crainte, on va aller la chercher.

3405 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

Je vous remercie que vous ayez cette préoccupation. Est-ce que je peux aller avec une
deuxième question?

3410 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3415 **Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :**

3420 Qui est peut-être une question qui traite, encore une fois, comment concilier, si vous
voulez, le développement de la production porcine X je parle de celle-là parce que c'est celle-là
qui fait problème sur le territoire, et sans pour autant juger les producteurs, auxquels je
reconnais le droit de vivre et de faire leur métier X comment concilier ça avec la Politique
nationale de la ruralité, qui existe depuis un an et qui se travaille dans plusieurs communautés
actuellement.

3425 Et les problèmes, bien, il devrait y avoir une espèce de diversification de l'agriculture. Et
actuellement, on sent que l'agriculture, il y a comme une tendance forte qui s'en va quelque
part. Et je me dis, il y a quelque chose que les gens d'affaires devraient voir. La diversité, c'est
quelque chose d'important dans notre richesse et dans notre façon de durer.

LA PRÉSIDENTE :

3430

Je ne sais pas si monsieur Nadeau pourrait intervenir? Je sais que c'est le ministère des
Régions qui...

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

3435

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

3440

Ils ne sont pas présents ici. Mais est-ce que vous avez eu à intervenir à cet égard, lors
de différentes discussions antérieures, au moment notamment de la Politique de la ruralité?

M. JEAN NADEAU :

3445

Alors, madame la présidente, il y a eu des échanges entre le ministère des Affaires
municipales et, bien sûr, le ministère des Régions dans le cadre de l'élaboration de cette
politique-là. Malheureusement, ce n'est pas moi qui est intervenu à ce niveau-là, et puis je
connais assez mal la Politique sur la ruralité. Alors, je pense qu'il faudrait peut-être adresser la
question effectivement au ministère des Régions.

3450

LA PRÉSIDENTE :

3455 D'accord. Alors, on retient votre question, madame, et on va essayer de convoquer
quelqu'un du ministère des Régions qui va pouvoir, nous l'espérons, répondre à cette question
ou, sinon, on le fera par écrit, parce qu'ils ne pouvaient pas participer aux audiences et nous
suivre partout.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

3460

Mais dans vos recommandations, peut-être avoir une préoccupation, parce que c'est
beaucoup lié à l'harmonie sociale aussi.

LA PRÉSIDENTE :

3465

Je vous dis tout de suite qu'on va avoir cette préoccupation parce que ça fait partie du
mandat qui est énoncé par le ministre.

Mme HUGUETTE ST-GERMAIN :

3470 D'accord. Je vous remercie de m'avoir entendue.

LA PRÉSIDENTE :

3475 D'accord, merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3480 Le ministère de l'Agriculture, comment vous êtes impliqués dans la Politique de la ruralité? J'imagine qu'elle doit vous toucher un peu?

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Je vais demander à monsieur Boutin de vous éclairer, s'il vous plaît.

3485 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien.

M. GÉRARD BOUTIN :

3490 Madame la présidente, la Politique de la ruralité comme telle, on n'est pas impliqués au niveau de la politique comme telle, sauf qu'on est très présents sur le terrain, entre autres par la porte de notre conseiller en développement rural, en développement, qui est très présent au niveau des différentes MRC, des différentes instances, et qui a comme mandat de justement véhiculer et de faire la promotion d'une agriculture diversifiée, qui prend en compte justement les
3495 attentes des populations environnantes.

3500 On est aussi très présents au niveau de la Table de concertation régionale, qu'on appelle le Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie, qui justement a comme premier mandat de développer une planification stratégique qui permet de cibler les priorités et surtout de concerter tous les acteurs pour développer un plan d'action et surtout le mettre à exécution.

3505 Dans ce cadre-là, un des fondements de la présente planification stratégique qu'on a actuellement, c'est de faire la promotion du bioalimentaire dans une approche de développement durable. Et le développement durable nécessairement ne fait pas juste référence à la ressource biophysique mais aussi à la ressource humaine. Donc, c'est très présent dans les échanges que tous les acteurs du milieu ont présentement.

3510 Et aussi, on encourage fortement chaque MRC à se doter d'une table locale de développement du bioalimentaire, ce que plusieurs MRC ont fait jusqu'à maintenant. Et, pour

3515 nous, c'est la voie d'avenir. Je veux dire, ça permet aux acteurs de première ligne de faire valoir qu'est-ce qu'ils privilégient comme développement du bioalimentaire. Ça passe par les productions, la valeur ajoutée, tout ce qui est du domaine récréo-touristique ou activités apparentées. On soutient de nombreuses activités, dont notamment la Route des cidres, la Route des vins, tous ces regroupements d'activités, je dirais, plus spécifiques, qui contribuent justement à développer une image de bioalimentaire qui se fait dans l'harmonie.

3520 Donc, nous, on est très actifs à ce niveau-là et on soutient financièrement de nombreuses activités, comme la Table de concertation, entre autres, le Conseil de développement du bioalimentaire, depuis nombre d'années.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3525 Est-ce qu'il existe, au niveau du ministère, une équipe centrale chargée de réfléchir sur la ruralité et d'intégrer l'ensemble de vos programmes et de vos actions par rapport à cette nouvelle réalité?

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

3530 Madame la présidente, je voulais ajouter justement aux propos de monsieur Boutin que je crois qu'il y a eu des consultations à Québec, au niveau de certaines directions, par rapport à la Politique sur la ruralité. Je n'en connais pas tous les tenants et aboutissants. Si vous me le permettez, je vais devoir vous revenir là-dessus.

3535 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

D'accord. Puis surtout s'il y a des documents produits, s'il y a des comptes rendus ou des rapports de ces tables-là, ça nous permettra de voir un peu la...

3540 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Vous parlez des tables de concertation?

3545 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui. Mais vous m'avez dit, il y a une table centrale et il y a eu des rencontres, des consultations.

3550 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Je crois que quand il y a des politiques comme ça, chaque ministère, qui peut être concerné, a peut-être été consulté. Mais comme je vous dis, je ne suis vraiment pas dans le secteur qui pourrait vous éclairer là-dessus, il va falloir que je vous revienne.

3555

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui, c'est très bien.

3560 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Boutin, dans le cadre de cette planification stratégique, je parle de la table de concertation, quelle place occupe le développement de la production animale dans la région?

3565 **M. GÉRARD BOUTIN :**

Madame la présidente, comme telle, la planification stratégique n'a pas retenu l'approche d'un développement par filière. En fait, il n'y a aucune production qui est ciblée à proprement parler. On parle plutôt d'une approche un peu plus horizontale.

3570

Exemple, on a identifié de savoir comme étant un axe porteur pour la Montérégie. On possède beaucoup d'expertises. On a des maisons d'enseignement spécialisées comme l'Institut de technologie agroalimentaire et c'est ce qu'on veut mettre en valeur. Donc, c'est un exemple d'approche qui est plus horizontale que verticale ou par filière. Donc, on n'a aucune identification de filière ou de production animale dont on veut faire la promotion en particulier.

3575

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3580

Monsieur Claude Bousquet. Bonjour, monsieur Bousquet!

M. CLAUDE BOUSQUET :

3585

Bonjour, madame la présidente. Bonjour, messieurs les commissaires. Quelqu'un a pris ma question tantôt, je vais essayer d'en faire une quand même. J'aurais aimé rajouter un petit addenda.

3590 Madame nous a parlé de l'environnement tantôt. On a déjà vu dans le passé, dans les municipalités, je ne sais pas si ça existe ailleurs au Québec, le vent a tourné au sud pour donner une chance à faire une installation. Trouvez-moi donc une place au Québec où les vents dominants sont au sud? S'il y en a un ici dans la salle qui peut me dire que les vents dominants sont au sud, moi, je vais lui donner... je sais pas.

LA PRÉSIDENTE :

3595

Vous allez lui donner une médaille?

M. CLAUDE BOUSQUET :

3600

Oui. Non, mais à un moment donné, il faut être logique à quelque part dans ça, là. On pourrait peut-être mettre ça dans l'addenda, que ça reste une fois pour toutes...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3605

Non, non, un instant, non, non, ça ne marche pas, là.

M. CLAUDE BOUSQUET :

Non?

3610

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3615 Décréter d'où vient le vent dominant, ça dépend où vous êtes et ça dépend de l'expert qui intervient là-dessus. Alors, si vous voulez qu'on interroge sur une chose précise, dites-nous où, de quoi vous parlez et si le ministère de l'Environnement a un expert sur le vent, on pourra poser la question. Mais les cartes de vents dominants, ce n'est pas aléatoire, c'est connu depuis des dizaines d'années. Ce n'est pas farfelu. C'est une chose qui est connue, qui est répertoriée. Alors, qu'est-ce que vous cherchez?

3620

M. CLAUDE BOUSQUET :

3625 Bien, je ne cherche rien, mais je veux dire, vu que c'est décrété municipalement, puis que les gens sont directement impliqués, c'est facile de dire: *Bien, écoute, le vent, il vient de là.+ À part qu'autour d'une montagne, je vous jure que ce n'est pas facile à trouver un vent dominant qui est au sud, au Québec.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Non, en général, il vient de l'ouest, mais...

3630

M. CLAUDE BOUSQUET :

Il vient de l'ouest. C'était une petite chose, en passant.

3635

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, c'était juste un commentaire en passant. Ça marche.

M. CLAUDE BOUSQUET :

3640

Maintenant, ma question est que: est-ce qu'il y a des chiffres indiquant quels sont les revenus générés par l'industrie? Est-ce qu'ils excèdent les dépenses engendrées par cette dernière, si on tient compte de l'exode des campagnes, l'abandon riveraine, les sports nautiques, sans oublier les puits condamnés? Et puis je dirais, en plus de ça, la purification des eaux qui nous coûte une fortune, puis quand on sait qu'elle n'est peut-être pas toujours adéquate, puis on est obligé de rajouter des poisons pour condamner d'autres poisons. Puis quand on sait que le chlore, c'est à peu près ce qui amène le plus de maladies, je dirais, chez l'homme, comme le cancer de la prostate, toutes ces choses-là.

3645

3650

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Bousquet, je vais vous faire la réponse parce que ce n'est pas la première fois que cette question est posée. Alors, on connaît bien les revenus générés par la production porcine et par la transformation également qui est faite.

3655

Mais quant aux coûts associés à cette production, aux externalités ou aux impacts que ça peut avoir sur l'environnement, ça, jusqu'à maintenant, on n'a eu aucune réponse de la part des personnes-ressources ici présentes. Il y a un vide de ce côté-là parce qu'il y a une certaine difficulté à évaluer, à prendre en considération tous ces points-là.

3660

Mais je peux vous dire que la Commission, quand même, s'apprête dans les prochains jours X si je peux retourner à mon bureau, je vais pouvoir signer la lettre X s'apprête à transmettre une demande pour évaluer les coûts et les répercussions associés à la production porcine. Alors, c'est à venir. Mais vous n'aurez pas de réponse cet après-midi là-dessus, à savoir si le résultat est négatif, est déficitaire ou est positif.

3665

M. CLAUDE BOUSQUET :

Ça pourrait comprendre les coûts à long terme si la nappe phréatique est...

3670

LA PRÉSIDENTE :

Tous ces coûts, tous ces coûts.

3675

M. CLAUDE BOUSQUET :

Tous ces coûts, d'accord. J'aurais peut-être une autre petite question un petit peu dans le même sens, dans le même ordre.

3680

On as-tu déjà évalué à quel prix qu'il nous reviendrait notre kilo/dollar si ce produit-là, si on calcule tous les -- quand on va avoir connu tous les coûts, on va avoir élaboré ces coûts-là, est-ce qu'on pourra statuer sur un prix à peu près arbitraire? Pas le prix qu'on paye, le prix qu'il nous coûte réellement, par nos taxes puis partout, enfin.

3685

LA PRÉSIDENTE :

Mais dans la mesure où on n'a pas l'information globalement, c'est déjà difficile de le répartir sur un kilo. Donc, ils vont vous donner le prix du marché. Ils vont peut-être être en mesure de vous donner un coût de production, mais qui ne tiendra pas compte des impacts ou des externalités à la production comme telle. Vous ne l'avez pas pour le moment, en tout cas.

3690

M. CLAUDE BOUSQUET :

À la fin du chose, on va-tu l'avoir? On pourrait aussi inclure à ça tous les incitatifs gouvernementaux, en plus de tout qu'est-ce que ça coûte, que ça soit dépollution ou *whatever*. C'est tout un enchaînement. Ça va loin.

3695

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

3700

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Il y a une partie, je pense, qu'on peut avoir. C'est-à-dire qu'on nous a déjà fourni, je crois que c'est à Montréal encore une fois, les différentes subventions directement données à la production porcine, si je me souviens bien, et monsieur Sanfaçon y est revenu. Je ne sais pas si vous pouvez retrouver les chiffres à cet effet mais, si je me souviens bien, ça représente globalement 14 %, je crois, du prix du marché actuellement.

3705

3710 Alors, la partie subvention directe, c'est clair, on l'a déjà obtenue. Et c'est certainement
dans la page Web mais aussi dans les documents déposés à la Commission. Je ne sais pas si
on peut le retrouver rapidement? Évidemment, là-dedans, il n'y a pas ce qu'a parlé madame la
présidente, les externalités et les coûts indirects pour traiter l'eau ou autre chose qui pourraient
s'y ajouter. Mais, du moins, si on ne peut pas l'avoir maintenant, vous pouvez les retrouver
3715 dans les documents déposés.

M. CLAUDE BOUSQUET :

3720 À ce moment-là, on pourra peut-être faire un parallèle versus une industrie non
polluante, versus notre agriculture. Ça se résume à peu près à ça. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Bousquet.

3725 Monsieur Jacques Fournier, qui est du Comité de gestion du bassin de la Yamaska.

M. JACQUES FOURNIER :

Bonjour!

3730

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

3735 **M. JACQUES FOURNIER :**

3740 Hier soir, j'ai été distrait un petit peu un bout de temps en arrière de la salle, mais j'ai
entendu monsieur Giroux, je crois, mentionner que les installations d'élevage porcin avaient une
certaine durée limitée, c'est sûr, comme tout bien matériel, puis que lui, il en profitait pour dire
que ce serait une occasion de revoir peut-être la façon de faire.

3745 Après avoir entendu ça, et puis je suis allé à d'autres sources, un ingénieur m'a fourni
une information que le design des fosses à purin n'avait pas la même caractéristique, la même
sévérité dans le design que si c'était pour les besoins, disons, d'entreposage d'un liquide
semblable dans une industrie ou encore pour les stations d'épuration des municipalités. Et puis
même, un contracteur a déjà affirmé que ce n'était pas pour durer 50 ans. En tout cas, c'est
une affirmation en l'air comme ça, là.

3750 Mais j'aimerais savoir si dans la planification des constructions des fosses à purin,
autant du côté peut-être du MAPAQ, du ministère de l'Environnement, si on avait une idée de la
durée que ça pouvait avoir.

3755 Puis l'intérêt, moi, de ça, c'est il y a deux choses. Il y a un impact futur
environnemental. Si on dit, dans 20 ans, ça va commencer à fissurer puis à couler, les fosses,
bien, on travaille -- nous autres, ça va peut-être prendre 20 ans pour faire un petit bout de
chemin pour assainir un peu la rivière Yamaska, puis si on commence à avoir des problèmes à
ce niveau-là dans 20 ans, et puis aussi au niveau des coûts, on a, la société, mis de l'argent
là-dedans, puis les cultivateurs continuent à mettre de l'argent là-dedans. Depuis 93, ils les font
à leurs propres frais ces structures-là. Est-ce qu'on s'en va vers un piège ou bien non si vraiment
3760 il y a une planification à long terme?

LA PRÉSIDENTE :

3765 En fait, ce que vous voulez savoir, c'est quelle est la durée de vie d'une fosse à purin,
telle qu'elle est construite.

M. JACQUES FOURNIER :

3770 Oui, puis la planification face à ça.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

3775 Madame Brassard, est-ce que vous avez de l'information là-dessus?

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

3780 Ça ne sera pas long, je vais vérifier, madame la présidente. On me dit que ce serait
entre 20 et 25 ans.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, la planification, la durée de vie envisagée, c'est 20, 25 ans.

3785 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3790

Monsieur Robitaille, vous prêtez pour ça?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3795

Effectivement. Quand on finance une infrastructure neuve, ça peut être du financement qui se fait sur une période d'une vingtaine d'années, sans aucun problème, parce que c'est des bâtiments qui...

3800

C'est sûr qu'au fil des ans, au bout d'un certain nombre d'années, on a besoin souvent de rénover, remplacer certains équipements. Mais l'infrastructure comme telle du bâtiment, si ça a été construit selon les normes qui régissent la construction des bâtiments et le respect de tout ce qui a été recommandé par les ingénieurs en bâtiments, normalement la durée de vie utile d'un bâtiment est de cet ordre-là facilement.

3805

LA PRÉSIDENTE :

3810

Monsieur Fortin, dans le cas du ministère de l'Environnement, dans la mesure où un équipement comme celui-là a une durée de vie de 20 à 25 ans, quel est le contrôle que vous allez exercer pour vous assurer que justement l'équipement ne fissurera pas ou qu'on ne se retrouvera pas dans une situation, dans quelques années, où on devra tout changer ou on devra essayer de corriger un impact environnemental important?

M. PIERRE FORTIN :

3815

Je vais demander à monsieur Boisvenu de compléter ma réponse, mais à chaque fois qu'il y a une demande de changement, il y a un ajustement, il y a un contrôle qui est fait avant de remettre une autorisation. Mais je vais le laisser compléter.

LA PRÉSIDENTE :

3820

Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3825

Je vais compléter, madame la présidente, le début de réponse de mon collègue de Québec, Pierre.

3830

Effectivement, on émet de plus en plus des attestations actuellement pour réparer des fosses qui ont été construites dans les années 80. Donc, la durée de vie, quand on parle de 20 à 25 ans, je pense que c'est une bonne fenêtre de durabilité.

3835 Et je pense que le propriétaire, le cultivateur, avec son conseiller, je pense qu'annuellement sont amenés, lorsqu'ils vidangent la fosse au printemps, à faire ces vérifications-là. Et lorsqu'il y a des travaux à faire sur la fosse ou des modifications à faire au certificat d'autorisation, nous, on va demander qu'il y ait une vérification technique de la fosse, s'assurer de son étanchéité.

LA PRÉSIDENTE :

3840 Mais ce n'est pas un exercice que vous initiez, c'est-à-dire, c'est le producteur qui initie le projet de soit modifier ou soit réparer sa fosse et qui, là, vous consulte. Mais vous, vous n'exercez pas nécessairement un contrôle de toutes ces fosses?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

3845 Je pense que, hier ou lundi, on vous a démontré l'efficacité de notre service contrôle en Montérégie, en vous disant qu'on faisait près du tiers des contrôles au Québec, donc tout près de 1 000 cette année, et environ le tiers de ces contrôles-là, donc à peu près 300, vise effectivement l'étanchéité des fosses. Et lorsqu'on pense qu'en 2003-2004, on fera tout près de 3850 3 500 contrôles annuels de nos fermes, donc c'est presque le tiers des fermes de la Montérégie, une grande partie de ces contrôles-là vont se faire sur l'étanchéité des fosses. Donc, on sera vraiment proactifs à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

3855 Est-ce que c'est sur la même chose, monsieur Fortin?

M. PIERRE FORTIN :

3860 Oui, c'est un complément additionnel de mon collègue d'en arrière.

LA PRÉSIDENTE :

3865 Oui.

M. PIERRE FORTIN :

3870 On précise qu'à l'article 13 du règlement, puis ça va dans le sens des contrôles qu'on fait, on exige que:

Les équipements d'évacuation de déjections animales et des installations d'élevage et des ouvrages de stockage doivent être maintenus en parfait état d'étanchéité.

Donc, dans le cadre de nos contrôles, en plus de ça, c'est réglementé dans notre REA.

3875

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

3880

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui. Au ministère de l'Agriculture, avez-vous un inventaire des équipements et de leur âge? J'imagine que vous avez ça parce que c'est des informations de base.

3885

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

Ça, c'est tiré du Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, rapport sectoriel porc, qui doit déjà être déposé.

3890

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

D'accord. Donc, on a les données sur l'âge des équipements?

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

3895

Oui, entre autres, l'âge moyen, qui était de 11 ans pour l'ensemble des régions. Et ça va de 5 à 12 ans si je regarde rapidement, selon les régions.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3900

D'accord. Ce qui laisse présager que sur une durée de 20 ans, d'ici l'an 2010, on aura une large partie des équipements qui seront en état d'être réparés et qui commenceront à avoir des problèmes sérieux. Est-ce que c'est logique comme réflexion? Vous hochez de la tête, monsieur Robitaille?

3905

M. CLAUDE ROBITAILLE :

C'est peut-être valable comme énoncé, mais aussi c'est qu'on constate qu'il y a quand même du renouvellement des équipements.

3910

Il y a des entreprises déjà existantes qui ont peut-être dix ans et qui décident de rafraîchir, d'améliorer la technologie dans leur bâtiment et en profitent à ce moment-là pour faire soit des travaux au niveau des fosses, dire: *Bon, elle est encore étanche. Mais tant qu'à rafraîchir le bâtiment, on retravaille la fosse+, on assure un renouvellement des actifs. De sorte que, c'est comme variable. Ça suit un cycle du développement ou de renouvellement continu des infrastructures.

3915

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3920 Est-ce qu'à La Financière, vous avez une espèce d'observatoire de ça qui vous permet de voir le délabrement ou le non-délabrement ou la mise à jour des équipements de base?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3925 Ce n'est pas une information que La Financière compile ou tient à jour. C'est plus dans l'observation que nos conseillers, conseillères pourraient faire sur le terrain auprès des clients avec lesquels ils transigent régulièrement. Mais il n'y a pas de compilation ou de portrait qui nous dit qu'il faut prévoir que, d'ici cinq ans, exemple, on a un X pourcentage des infrastructures d'entreposage qui devront être rénovées ou rafraîchies.

3930

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3935 Non, mais c'est parce que si on a 3 000 producteurs de porc et un bon nombre de producteurs de boeuf et laitier dont les équipements sont en train de s'user, avec les risques afférents dans le milieu, ce qu'il faudra se demander dans la question suivante, c'est: quelle est la planification? Est-ce qu'il y a des subventions? Est-ce qu'il y a des programmes qui vont voir venir ce type de problème-là pour y faire face?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3940

Bien, en fait, en termes de programme, il y a le programme Prime Vert pour toutes les infrastructures d'avant 93, qui sont à se mettre à niveau, selon un échéancier que le programme Prime Vert prévoit. Tout ce qui est construit depuis 93 n'est pas subventionné.

3945

Et au niveau du financement, chez nous, il n'y a pas de mesures financières particulières pour les infrastructures. Un producteur ou une productrice, qui décide de mettre en place un bâtiment d'élevage, doit assumer un financement sans subvention particulière ou sans contribution particulière. C'est un prêt conventionnel qu'il doit rembourser et assumer la totalité de cet investissement-là, dans le cadre des programmes, supposons qu'on autorise un financement. Et comme je vous disais, dans le fond, c'est un renouvellement en continu ou une mise à niveau en continu de ces infrastructures-là.

3950

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3955 Le ministère de l'Environnement, quand vous construisez une usine d'épuration, vous la planifiez pour combien d'années?

M. PIERRE FORTIN :

3960

On va la prendre en note, monsieur le commissaire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3965 C'est parce que j'essaie de voir, voyez-vous, le mobilier, la question du mobilier. C'est
une question cruciale, parce que la technologie repose beaucoup sur le mobilier. C'est pour ça
que j'essaie de voir s'il y a correspondance entre le mobilier d'état dans les villes par rapport aux
programmes d'assainissement, par rapport aux équipements de base, sur les égouts, les
usines d'épuration, etc., et le mobilier agricole, et si on est dans un cycle de vie de 20 ans et
qu'on a commencé à mettre des fosses dans les années 90, l'échéance qui s'en vient vite du
3970 renouvellement du mobilier. J'essaie de voir les morceaux ensemble.

Et je pense que c'est l'horizon de votre question. Est-ce que je me trompe en pensant ça
sur les coûts qui vont arriver dans peu d'années, parce qu'on a pris une certaine filière qui va
continuer d'être coûteuse dans les années à venir.

3975

M. JACQUES FOURNIER :

C'est ça. Parce que moi, quand je regarde le mandat de la Commission, c'est le
développement durable. Ça fait qu'il faut savoir, il faut faire une planification quand on fait du
3980 développement.

C'est ça, des fois, ça m'inquiète, j'ai l'impression qu'il n'y a pas toujours une grande
planification pour le futur. Puis surtout quand on travaille en environnement, ça demande une
très, très grande planification pour s'assurer que les travaux qu'on fait aujourd'hui, qu'on ne sera
3985 pas obligé de les refaire dans dix ans. Parce que dans dix ans, il faudrait être rendu plus loin,
parce que si on veut avancer, ça peut prendre 20 ou 30 ans venir à bout de régler les
problèmes.

Mais j'ai quand même un commentaire. Quand on a sorti la liste tantôt, c'est une liste
3990 qui est partielle, ça, cette enquête-là. Les gens du ministère de l'Environnement, quand ils
viennent pour faire les vérifications, les contrôles, il y a deux choses: comment ils choisissent
les endroits pour aller faire le contrôle et de quelle façon le contrôle se fait?

Parce que X vous me le direz si je suis dans l'erreur X mais les nouvelles fosses, je
3995 pense qu'elles ont l'obligation d'avoir des puits de regard, mais les anciennes fosses, je pense
qu'il n'y en avait pas. Je ne suis pas sûr là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4000 Et puis en même temps, quand ils vont faire leur inventaire, est-ce que vous allez faire un inventaire systématique? Dans les informations que vous allez ramasser, allez-vous ramasser les données par rapport aux dates de construction des équipements. Est-ce que ça va faire partie de votre bande de données désormais.

4005 **M. PIERRE FORTIN :**

Il y a monsieur Pierre-Hugues Boisvenu qui va répondre spécifiquement à cette question-là.

4010 Par contre, la question que vous adressiez tantôt au ministère de l'Environnement devrait plutôt s'adresser au MAMM. Mon collègue m'a regardé du regard, il dit: *Je serais capable d'apporter une réponse.+

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4015 Vous avez raison. J'ai oublié que ces affaires-là sont rendues au MAMM maintenant.

M. PIERRE FORTIN :

4020 Exactement. Alors, pour éviter de travailler entre Noël et Jour de l'An, j'aimerais mieux lui refiler la question. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4025 Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

4030 Je ferai les vérifications, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, parfait.

4035 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Alors, monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4040

Madame la présidente, messieurs les commissaires, d'abord, les fosses, il s'en construit en ciment depuis 1970. Donc, on sait qu'il y en a qui ont 35 ans maintenant, 34 ans. Et je pense que c'est l'entretien normal d'un ouvrage d'engineering comme votre sous-sol, comme votre entrée d'asphalte. Je pense que vous faites peut-être un investissement majeur, vous devez l'entretenir, puis je ne pense pas qu'il y a quelqu'un d'assez inconscient pour laisser aller les choses.

4045

4050

Maintenant, pour le suivi, toutes les fosses anciennes ou nouvelles maintenant, il y a une obligation d'avoir l'installation d'un regard. Donc, dès qu'il y a fuite ou dès qu'il y a un problème d'écoulement, par une simple vérification visuelle, nos techniciens peuvent facilement s'en apercevoir. Et aussi, je pense que lorsqu'on...

4055

Je disais tantôt qu'on était pour faire 3 500 visites. Je me suis trompé, c'est 3 700. Donc, en deux ans, presque toutes les entreprises agricoles vont être visitées en Montérégie. Et effectivement, lors de ces visites-là, par une observation visuelle du regard et des fosses, on peut facilement tirer pas nécessairement une conclusion mais un bon diagnostic sur la qualité des équipements. Et ces informations-là sont consignées chez nous. Et il y a, à ce moment-là, des prescriptions qui sont émises au producteur s'il y a des correctifs à apporter, et un suivi de ces correctifs-là qui est également fait.

4060

M. JACQUES FOURNIER :

4065

Je m'excuse de revenir, mais les anciennes fosses, elles n'en ont pas de regard. Vous dites que vous en faites installer quand il y a une vérification puis qu'il y a un problème. Est-ce qu'il y a une vision pour faire installer ces regards-là?

4070

Parce que si on regarde, on prend juste l'exemple ici dans la région de Saint-Hyacinthe, le terrain est plat. La fuite ne s'en ira pas sortir nécessairement dans un cours d'eau à côté. Le terrain est plat partout puis c'est drainé. Par contre, je comprends dans des places qu'il y a dénivellation, on peut voir des résurgences. Ça fait que de quelle façon à ce moment-là qu'on pense venir à faire installer des regards partout dans des fosses.

LA PRÉSIDENTE :

4075

Monsieur Boisvenu.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4080 Merci, madame la présidente. D'abord, les inspections qu'on fait, on commence par les plus vieilles installations et ce, depuis plusieurs années. D'accord? Donc, lorsqu'on fait nos visites d'inspection.

4085 Je vous disais tantôt, on a fait presque 1 000 inspections cette année, 3 700 l'an prochain. Donc, lorsqu'on va identifier les installations à visiter, on commence par les plus vieilles, on ne commencera pas par celles qui se sont construites l'an dernier. Et à l'intérieur de ça, nous, on fait une vérification.

4090 Donc, comme on vous disait tantôt aussi, l'ensemble des fermes vont être visitées d'ici deux ans à deux ans et demi. Donc, on suppose que nos plus vieilles installations vont être faites dès l'an prochain. Et on pense qu'il ne devrait pas y avoir, à l'automne 2003, des installations qui ont des problèmes au niveau de leur qualité d'équipement.

LA PRÉSIDENTE :

4095 Mais par rapport aux regards, donc par rapport aux regards qui sont obligatoires maintenant pour les nouvelles constructions...

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4100 Et les anciennes, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

4105 ... et les anciennes, oui, oui, j'ai bien compris, mais les anciennes, c'est lorsqu'il y a un problème? C'est lorsqu'il y a une réfection? Ou si c'est une obligation qui va devoir se faire sur toutes les anciennes constructions?

M. PIERRE FORTIN :

4110 Je pourrais apporter un complément d'information. C'est que dans le RRPOA qui existait jusqu'au mois de juin, avant le 15 juin, à l'article 28, on précise pour un lieu d'entreposage, le drain, la localisation, etc. Et ça stipule également que:

4115 **Le présent article ne s'applique pas au lieu d'entreposage de fumier dont on a entrepris la construction le ou avant le 10 juin 81.+*

Donc, avant 81, ils n'étaient pas soumis à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

4120

Mais je ne sais pas si, monsieur Boisvenu, vous avez compris ma question. Vous nous dites que toutes les nouvelles constructions, il y a un regard obligatoire qui doit être aménagé.

4125

Dans les anciennes constructions X expliquez-moi mieux parce qu'il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas compris X toutes vont devoir en installer un regard ou seulement celles pour lesquelles il y a des réfections?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4130

Donc, je confirme l'information que je vous ai donnée tantôt. Depuis le RRPOA, toutes les installations d'entreposage doivent avoir un regard.

LA PRÉSIDENTE :

4135

Toutes.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Toutes.

4140

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Pas les nouvelles constructions, toutes.

4145

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

Toutes.

LA PRÉSIDENTE :

4150

Parfait. Et donc, les producteurs ou les propriétaires doivent exécuter cette obligation.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4155

Exactement. Et s'ils ne le font pas, ils sont soumis à des avis d'infraction. Et nos inspections se font en priorité sur les plus vieilles installations, donc pour s'assurer au moins que celles qui sont près de leur période de vétusté soient au moins corrigées le plus rapidement possible.

4160 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

4165 **M. JACQUES FOURNIER :**

Madame la présidente, en quelle année que le RRPOA a été adopté?

4170 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est en 1997.

M. JACQUES FOURNIER :

4175 Donc, toutes les inspections qui ont été faites depuis 97, ce sont des fosses maintenant qui ont des regards?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4180 Donc, mon ange gardien me souffle que oui.

M. JACQUES FOURNIER :

4185 Oui? D'accord. Ça fait qu'on peut présumer que d'ici deux ans, l'inspection va avoir été complétée, que toutes les fosses existantes vont en avoir.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4190 C'est-à-dire que ce qu'on peut donner comme information, comme déjà il se fait des inspections, on n'a pas commencé à faire les inspections des installations depuis l'an dernier, ça se fait depuis plusieurs années. La Montérégie fait beaucoup d'inspections. C'est une des priorités qui existe depuis des années. On va les poursuivre l'an prochain. Et comme on va passer d'un rythme de 1 000 inspections à près de 3 700, effectivement je pense que l'automne prochain ou, au plus tard, au printemps 2004, l'ensemble des vieilles installations auront été visitées.

4195 **M. JACQUES FOURNIER :**

4200 Puis ça, tous les agriculteurs sont au courant qu'ils vont devoir avoir des regards dans ce délai-là?

LA PRÉSIDENTE :

Ça, je vous répondrais là-dessus, monsieur, que nul n'est censé ignorer la loi.

4205 **M. JACQUES FOURNIER :**

Oui, mais des fois, il faut aider un peu.

LA PRÉSIDENTE :

4210

Est-ce qu'ils sont informés, monsieur Boisvenu?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

4215

Écoutez, moi, je suis au ministère de l'Environnement depuis 95. J'ai vécu le RRPOA, j'ai vu le REA, et je pense que ces deux règlements-là, ils ont fait état d'une très bonne publication dans *Terre de chez nous*. Il y a des informations qu'on donne, nous, aux consultants.

4220

À chaque hiver, on rencontre l'ensemble de nos consultants, tant au niveau de l'engineering, construction de bâtiments, ou au niveau des agronomes, et je pense qu'on diffuse très bien l'information, puis je pense que oui, il y a l'information chez les producteurs.

4225

On m'informe, mon ange gardien qui va me quitter, que depuis le REA notamment, on a fait en Montérégie 11 séances d'informations publiques aux agriculteurs et on poursuit encore cet hiver. On recommence au mois de janvier à refaire encore des informations publiques. On rencontre les syndicats de base dans les municipalités pour les informer de la réglementation.

M. JACQUES FOURNIER :

4230

Merci. Mon autre question, j'aimerais que vous l'adressiez à madame Bolduc de l'Ordre des agronomes.

LA PRÉSIDENTE :

4235

Oui.

M. JACQUES FOURNIER :

4240

Je n'ai pas été assez vite pour poser la question avant qu'elle quitte.

Nous constatons des difficultés de continuité de support et de supervision expérimentés dans des clubs agroenvironnementaux. De ceci découle un intérêt pour la mise en place d'une organisation pouvant jouer ce rôle à l'intérieur d'un certain territoire, entre autres ici dans le

4245 territoire de la Yamaska. Par contre, il existe une certaine ambivalence concernant l'organisme sous l'égide duquel cette organisation devrait se mettre.

D'une part, on sait que les clubs agroenvironnementaux sont au service des agriculteurs. D'autre part, l'apport de financement public et des impacts environnementaux, et aussi par leur rôle de fourniture d'avis professionnels liés à des obligations légales, toute la société est en droit
4250 d'obtenir une opération objective des clubs.

À partir de ces réflexions, comment voyez-vous l'organisation de cette structure de support? Soit par l'UPA, un regroupement, soit en coopérative ou en association des clubs
4255 agroenvironnementaux, ou une autre formule?

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. On va lui transmettre votre question.
4260

M. JACQUES FOURNIER :

Merci.

4265 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Alors, est-ce que monsieur Lanoie est là ce soir? Est-ce que vous êtes là en soirée? Oui? Alors, d'accord. Et monsieur Gilles Guay aussi? Vous n'y serez pas? Monsieur Lanoie,
4270 est-ce que ça vous ennuie que je fasse passer monsieur Guay avant vous? C'est parce que je veux terminer à 5 h. Ça vous convient?

Monsieur Guay, s'il vous plaît, du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec.
4275

M. GILLES GUAY :

Bonsoir!

4280 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

M. GILLES GUAY :

4285 Deux questions rapides. Je ne retarderai pas le départ. On constate, dans le REA, qu'il y a analyse du taux de phosphore par ferme. Dans la Politique nationale de l'eau qui vient tout

juste de sortir, il y a une gestion de l'eau par bassin versant. On a de la difficulté à concilier ces deux choses-là qui sont proches l'une de l'autre.

4290

LA PRÉSIDENTE :

On a déjà répondu à cette question-là, à l'effet que c'est réconciliable. C'est-à-dire que l'information qui va être colligée ferme par ferme pourra après être regroupée et sur des bases géographiques différentes, selon les besoins.

4295

Mais monsieur Fortin pourrait peut-être nous confirmer l'information.

M. PIERRE FORTIN :

4300

Oui, puis peut-être monsieur Primeau pourrait compléter, au besoin. Mais ce que j'ai dit dans les séances précédentes, c'est qu'il n'y a pas incompatibilité. Au contraire. C'est qu'à la minute où on fait une gestion ferme par ferme, on gère l'unité de la ferme. Et donc, en ce faisant, on est capable de gérer un territoire plus grand. Et en fonction des objectifs que le comité de bassin se donne, en fonction des contrôles qu'il veut réaliser, bien, il est capable...

4305

Je veux dire, on aurait pu difficilement réaliser un règlement sur la base de bassin versant, actuellement. On n'aurait pas pu le réaliser comme tel. Donc, la base, c'est l'unité. L'unité, c'est la ferme. La ferme compose le bassin. Si la ferme est bien gérée, le règlement bien appliqué, le bassin va bien se comporter.

4310

LA PRÉSIDENTE :

Vous allez être capables de faire la sommation des informations et donner une information selon des zones géographiques données.

4315

M. PIERRE FORTIN :

Oui.

4320

LA PRÉSIDENTE :

C'est-à-dire, soit le bassin versant, soit une municipalité, soit une MRC.

4325 **M. PIERRE FORTIN :**

Avec la responsabilisation des producteurs et des membres du comité de bassin. Je ne sais pas si monsieur Primeau a des choses additionnelles? Oui?

4330 **M. GILLES GUAY :**

Ces données vont pouvoir être prises du ministère de l'Environnement?

4335 **M. GILLES GUAY :**

Vous voulez dire les données des bilans phosphore?

LA PRÉSIDENTE :

4340 Les données des bilans phosphore sur la base d'un bassin, regroupées pour donner l'image d'un bassin versant, ça va être rendu disponible au comité de bassin ou...

M. PIERRE FORTIN :

4345 Exactement. D'ailleurs, le bilan phosphore, comme il va être connu ferme par ferme, on va pouvoir regrouper cette information-là de bilan phosphore, faire des bilans phosphore par bassin versant.

LA PRÉSIDENTE :

4350

C'est beau.

Monsieur Primeau.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

4355

Bon, madame la présidente, ce qui arrive, c'est que les bassins versants ne sont pas tous créés égaux, ainsi que les fermes. Et là, le défi qui nous attend au cours des prochaines années, c'est un défi de solidarité.

4360

Parce qu'on sait, comme on avait dit hier, comme monsieur Boisvenu a souligné, il y a des terres qui sont plus fragiles notamment à la problématique de l'érosion qui est, à mon avis, la principale problématique agricole actuellement au Québec, et il s'agira de trouver un moyen d'aider les agriculteurs qui sont aux prises avec des terres plus fragiles, des terres sur lesquelles il faudra faire des aménagements hydroagricoles plus importants. Et ça, ça va être une démarche qui va être à l'échelle des bassins versants et même des sous-bassins versants.

4365

Actuellement, on a plusieurs initiatives comme celle-là, notamment dans le bassin versant de la rivière aux Brochets pour la baie Missisquoi ou du côté de la rivière La Guerre à

4370 Saint-Anicet, où est-ce que les agriculteurs se sont regroupés. Et là, ce que nous, on a à faire, c'est leur indiquer le chemin à suivre. Et aussi, il faudra, du côté du monde agricole, comprendre qu'un fermier va avoir besoin d'aide plus qu'un autre, étant donné la fragilité des sols qu'il y a sur sa terre.

LA PRÉSIDENTE :

4375

La question de monsieur portait surtout sur les bilans phosphore. En fait, il disait que vous allez faire le bilan phosphore ferme par ferme. Et donc, est-ce qu'on va pouvoir avoir une donnée ou une image de la situation pour un bassin versant, où ça va être possible de le faire?

4380

M. SYLVAIN PRIMEAU :

Oui. On va être capable, par exemple, de connaître la richesse spécifique des sols.

LA PRÉSIDENTE :

4385

C'est ça.

M. SYLVAIN PRIMEAU :

4390

Et là, ce qui arrive, c'est que, par exemple dans une zone donnée, on va savoir qu'il y a des sols qui sont trop enrichis. Mais il y a aussi une dimension de bassin versant. Et on sait que le contrôle d'érosion est un aspect essentiel dans la réduction des apports de phosphore dans les cours d'eau, et qui est la vraie raison derrière la norme phosphore, c'est protéger nos cours d'eau.

4395

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Beauchamp.

4400

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4405 Oui, deux choses en commentaire à ce que vous dites. C'est la première fois qu'un expert vient être aussi affirmatif sur l'érosion. Parce qu'il m'a semblé que la stratégie du REA, c'est une stratégie de besoin des plantes et d'équilibrage du fumier par rapport au besoin des plantes. Et là, vous venez d'ajouter une nouvelle donnée plus complexe, qui est celle de l'érosion. Alors, vous venez de nous aider à complexifier le problème et à -- et c'est correct, et c'est l'fun. Ça sert à ça, les experts.

4410

Deuxièmement, monsieur, êtes-vous de la région, vous?

M. GILLES GUAY :

Non. Je suis du Centre-du-Québec.

4415

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, on va vous donner un scoop. C'est qu'aujourd'hui, madame Chantale D'Auteuil, si ma mémoire est bonne, a posé des questions assez semblables aux vôtres, puis elle est allée chercher l'information dans les différents ministères par bassin versant.

4420

Alors, demandez-lui, tantôt à la pause, comment elle a fait. Parce que vous pourrez faire la même chose quand vous arriverez dans votre région pour aller chercher au ministère de l'Environnement et de l'Agriculture les données par bassin de rivière, celles qui sont maintenant disponibles. Il y a là une approche qui est en train de se définir.

4425

M. GILLES GUAY :

Oui, merci.

4430

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que c'est correct?

4435

M. GILLES GUAY :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4440

Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

4445

Vous aviez une autre question, monsieur Guay?

M. GILLES GUAY :

Oui. Ma deuxième question porte sur le déboisement. Dans notre région, il y a un déboisement qui, on présume, pour souventes fois, c'est dans le but d'épandage, d'avoir des superficies d'épandage supplémentaires. Et par contre, aussi, il y a des fermes qui n'emploient pas de fumier pour engraisser leur sol.

4450

Est-ce qu'il y a moyen d'avoir ces données-là, ces fermes-là qui n'emploient pas de fumier liquide ou solide, pour permettre une meilleure gestion?

4455

LA PRÉSIDENTE :

Mais qui en produisent? Non?

4460

M. GILLES GUAY :

Et qui n'en produiraient pas à ce moment-là.

4465

LA PRÉSIDENTE :

Madame Brassard -- mais peut-être avant, peut-être si vous voulez vous préparer, moi, j'irais voir monsieur Roy du ministère des Ressources naturelles. On va au moins lui adresser une question.

4470

Concernant le déboisement, est-ce qu'on observe -- d'abord, on vous avait demandé déjà, la Commission, d'essayer de jeter un regard sur le déboisement qui est fait et même le reboisement qui est fait sur les fermes, pour avoir une appréciation notamment de questions qui sont souvent soulevées à l'effet qu'il y a du déboisement qui est fait pour qu'on puisse épandre des lisiers, étant donné qu'il y a des surplus de lisier, pour pouvoir épandre des lisiers sur des terres additionnelles, des terres agricoles.

4475

Alors, c'est quoi le portrait de la situation quant au déboisement qui est lié à l'agriculture et au reboisement?

4480

M. MAURICE ROY :

Madame la présidente, c'est la première intervention du MRN. D'abord, je dirais, le ministère des Ressources naturelles, ses actions ne sont pas directes vis-à-vis des forêts privées, il intervient en partenariat par l'entremise des Agences régionales de mise en valeur, première chose.

4485

La deuxième chose, concernant les programmes d'aide, parce qu'il encourage la mise en valeur, la protection et la mise en valeur des forêts privés et, à ce compte-là, la lecture du reboisement, si on fait l'historique des 30 dernières années, c'est plus de 1 milliard de plants qui a été reboisé dans le milieu rural québécois.

4490

Donc, du point de vue du reboisement, il y a eu beaucoup de superficies qui ont transité de l'agriculture à la forêt. Ça, c'est un phénomène qui suivait aussi toute l'évolution de l'agriculture au Québec quand même, qui, en termes de superficie, a régressé. Maintenant, là on assiste à un phénomène un petit peu inverse, qui est en lien avec la production porcine, on pourrait dire, le côté déforestation.

4495

Le côté déforestation, il faut dire que les agences régionales de mise en valeur, dont celle de Montérégie, celle de Bois-Francs, celle de Lanaudière, celle de Chaudière-

4500

Appalaches, sont préoccupées un peu par ce phénomène-là de déforestation, assez que, là, il y a des études en cours pour en faire une lecture plus précise quant à la superficie.

4505 À ce sujet-là, je pense que, avec le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Agriculture, actuellement, il y a des projets pour évaluer le côté déforestation entre 1999 et 2002, et où le ministère des Ressources naturelles, on va regarder aussi peut-être un petit peu plus en amont, entre 96 et 99. Donc, la lecture de la déforestation actuellement, je n'ai pas de chiffres présentement, ça va aller autour de la fin janvier ou début février où on pourra avoir une bonne lecture de la situation de la déforestation.

4510 Mais le côté reboisement, c'est qu'on peut constater aussi concernant le reboisement, c'est que les documents qu'on a déposés -- j'ai déposé un document à la Commission donnant la lecture du reboisement des six dernières années et on peut voir quand même que du côté du reboisement, on est en diminution.

4515 Juste un autre point à ajouter. Il y a 23 000 hectares de friche en Montérégie. Ces 23 000 hectares de friche, c'est sûr qu'ils pourraient être plus d'intérêt agricole que d'intérêt forestier. Si on regarde les six dernières années, en termes de reboisement, la superficie qui a été reboisée dans la Montérégie, au total, ça ne fait même pas plus de 1 200 ou 1 500 hectares qui ont été reboisés. Donc, par rapport au 23 000 hectares de friche, ce n'est pas le phénomène du reboisement actuellement en Montérégie qui va faire en sorte de regrouper ça.

4520 Est-ce que ça pourrait constituer une banque, ce 23 000 hectares-là, pour justement régler les problèmes de surplus? Je vous laisse avec l'interrogation.

4525

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

4530 Au niveau du ministère de l'Agriculture, je suppose qu'il pourrait nous fournir l'information sur le pourcentage des superficies des terres agricoles qui reçoivent des fumiers et lisiers, ce que, je pense, était la question de monsieur, à savoir, par déduction, parce que sa question était l'inverse, mais par déduction, on pourrait savoir combien est-ce qu'il en reste qui pourraient recevoir des fumiers et lisiers. Je ne sais pas si on peut l'avoir par région, mais peut-être un chiffre global.

4535 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

4540 Madame la présidente, les données très fragmentaires que j'ai pour l'instant concernent des données qui proviennent du Portrait agroenvironnemental Québec, totales du Québec. Et ce qu'on me donne comme information pour l'instant, c'est que les entreprises spécialisées en grande culture déclaraient qu'il y avait 20 % de leurs hectares qui recevaient des fumiers.

Vous donner quelque chose plus détaillé que ça pour l'instant, il va falloir qu'on sorte toute la panoplie pour voir si on est capable de le donner. Je n'ai pas avec moi le...

4545 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Je suppose qu'avec le plan agroenvironnemental régional X il y en a un, je pense, pour la région X ceci pourrait être trouvé assez rapidement.

4550 Mais le chiffre de 20 % que vous mentionnez, ça, on l'avait déjà entendu. C'est-à-dire qu'en gros, il y a 80 % des superficies agricoles qui ne reçoivent pas de fumiers et lisiers. C'est ça? C'est bien ça? D'une façon globale pour la province, c'est ça.

4555 **M. GILLES GUAY :**

Ça peut éviter le déboisement.

4560 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Vous avez bien raison, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

4565 Alors, je vous remercie, monsieur. On va ajourner maintenant. On reprend nos travaux à 19 h 30, ce soir. Alors, je vous invite tous à y participer.

4570 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

4575 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.